

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
 M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire
 M. MARIO DUMAIS, commissaire
 M. ALFRED MARQUIS, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

TOURNÉE RÉGIONALE

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 113

Séance tenue le 3 avril 2003, à 19 h 30
Salle Dom Polski
1956, rue Frontenac
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 3 AVRIL 2003	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
GROUPE DE RECHERCHE EN MICROBIOLOGIE DE L'ENVIRONNEMENT, INRS – INSTITUT ARMAND-FRAPPIER	
PIERRE JUTEAU	1
RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPES ÉCOLOGISTES	
STÉPHANE GINGRAS	16
JOCELYN BEAULIEU	25
REPRISE DE LA SÉANCE	30
GROUPE ROBITAILLE	
JACQUES NAUD, LUC ROBITAILLE	30
JEAN-BERNARD ADDOR	43
LISE DAOUST, ROBERT DAOUST	53

MOT DE LA PRÉSIDENTE

LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

 Je me présente, Louise Boucher, et je suis accompagnée des commissaires André Beauchamp, Alfred Marquis et Mario Dumais.

10 Ce soir, nous avons six groupes et personnes inscrits à l'horaire de présentation des mémoires. Je rappelle à ces personnes qu'elles disposent tout au plus d'une quinzaine de minutes pour présenter leur mémoire, et nous disposons tout au plus d'une quinzaine de minutes aussi pour vous poser des questions, échanger avec vous sur ce qui est contenu dans votre mémoire.

15 J'informe également les citoyens qui sont dans la salle, qui seraient d'avis que certaines informations contenues sont erronées ou inexactes, vous avez la possibilité d'user d'un droit de rectification. Mais pour ce faire, il faut s'inscrire préalablement au registre à l'arrière de la salle. Mais il s'agit bien de corriger des faits par des faits aussi démontrés, bien appuyés, bien
20 référéncés, il ne s'agit pas pour vous de venir contre-argumenter l'opinion d'un participant.

 Je vous informe également que nous serons parmi vous encore demain. Demain matin, nous recevons l'UPA toute la matinée, de 9 h à 11 h 30. On a deux heures et demie qui est prévu à l'horaire avec l'UPA, comme on l'a fait ce matin avec l'AQINAC, comme on l'a fait à Québec
25 avec l'Union paysanne, avec le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement, comme on l'a pratiquement fait cet après-midi avec l'Ordre des agronomes du Québec. Demain après-midi également, nous avons cinq ou six présentations d'inscrites à l'horaire, et demain après-midi, nous débuterons notre séance à 13 h. Je vous l'indique parce que c'est différent de l'horaire habituel.

30 Alors, sans plus tarder, j'inviterais le premier participant de la soirée, soit monsieur Pierre Juteau, qui est du Groupe de recherche en microbiologie de l'environnement, INRS—Institut Armand-Frappier. Bonsoir, monsieur Juteau!

35 M. PIERRE JUTEAU :

 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Je vais commencer par me présenter. Je suis associé de recherche dans le groupe de recherche en microbiologie de l'environnement de l'Institut Armand-Frappier. L'Institut Armand-Frappier est une composante de
40 l'Institut national de la recherche scientifique, qui est elle-même une composante de l'Université du Québec.

 Nous sommes un groupe de recherche qui s'intéressons particulièrement à la microbiologie de procédés, surtout les procédés biologiques d'assainissement. Le groupe a fait

45 quelques études sur le traitement des lisiers dans les années 80. Également depuis l'an 2000, le
sujet a été repris pour, cette fois-ci, faire le développement d'un procédé qu'on nomme procédé
aérobie thermophile, en collaboration avec l'Institut de recherche et développement en
agroenvironnement, donc l'IRDA. Et je suis le chercheur qui est responsable de ces travaux-là.

50 Ceci dit, le document que je vous ai déposé ne porte pas sur nos travaux, mais veut
plutôt discuter de façon plus générale de la place des traitements de lisier de porc, la place que
pourraient prendre ces traitements-là dans les politiques concernant cette industrie. Et dans une
moindre mesure, on discute également de l'usage des antibiotiques dans l'industrie porcine.

55 Alors, tout d'abord, dans le document, je fais quelques distinctions, je donne quelques
définitions, de manière à être sûr qu'on parle bien de la même chose quand on parle de
traitements. Je commence, entre autres, par identifier qu'est-ce qu'on peut attendre des
traitements, donc identifier des cibles que les traitements peuvent atteindre, la première cible
60 possible étant de diminuer ou éliminer les éléments fertilisants dans la phase liquide, qui vise donc
à pouvoir ensuite épandre en plus grande quantité ou en plus grand volume l'effluent de ces
traitements-là dans le respect des normes agronomiques. Donc, on parle ici de procédés qui
nécessitent quelque part une séparation de phase liquide/solide.

65 Un autre groupe de cibles, c'est la stabilisation, la destruction des odeurs et des
pathogènes. La destruction des odeurs passe nécessairement par l'élimination de certains
composés organiques comme les acides gras, des choses comme ça, ou inorganiques comme
l'ammoniac. La stabilisation, elle, passe par l'élimination de la matière organique qui est
facilement assimilable. Donc, ça veut dire qu'un lisier ainsi traité, quand il est entreposé, ne se
70 remet pas à fermenter et à générer à nouveau de mauvaises odeurs. Également, un lisier ainsi
traité ne produira pas de méthane, donc un gaz à effet de serre, contrairement au lisier qui est
non stabilisé. Bon, c'est ça, donc une cible qui est atteignable par des traitements biologiques,
c'est-à-dire des traitements où des micro-organismes consomment la matière organique. Puis un
exemple de ça que tout le monde connaît, c'est le compostage.

75 Ensuite, la destruction des pathogènes. Évidemment, le lisier en contient beaucoup; on
parle de bactéries, parasites, virus. Certains traitements peuvent réduire ces pathogènes-là.
C'est une d'ailleurs de nos cibles de recherche. Il faut simplement peut-être mentionner qu'il faut,
quand on parle de ça, il faut dépasser le simple critère des coliformes fécaux. Les coliformes
fécaux, il faut se souvenir que c'est juste un indicateur, et quand on parle de traitement, il est
80 important d'aller voir si les vrais pathogènes qu'on vise sont vraiment innés, parce qu'il y en a qui
sont plus résistants que les coliformes fécaux.

85 Ensuite, une autre cible possible est la fabrication de produits à valeur ajoutée. Le lisier
lui-même a une certaine valeur comme fertilisant, mais elle est très limitée cette valeur en raison
évidemment des odeurs pathogènes qu'il contient, mais également parce que c'est une substance
hétérogène qui n'est pas nécessairement balancée du point de vue des éléments fertilisants.

Il y a certains traitements qui peuvent produire des sous-produits qui ont une plus grande
valeur que le lisier non traité. Un sous-produit qui est stabilisé sans odeurs, sans pathogènes, qui

90 est également plus concentré, va avoir possiblement une valeur équivalente à un compost, par exemple.

Il y a aussi des avenues de valorisation qui sont proposées, en tout cas en recherche, encore plus originales, puis j'ai nommé dans le document un exemple, l'IRDA qui travaille sur la
95 culture de champignons, de vers d'appât à partir de fumier, mais aussi de solide, de lisier.

Une autre distinction que j'ai faite, c'est les traitements partiels, traitements complets, parce que c'est souvent un terme qu'on utilise beaucoup. Complet, de la façon qu'on utilise généralement, veut dire qu'on veut tout simplement rejeter la plus grande partie du volume au
100 cours d'eau et exporter donc les parties concentrées en dehors de la zone. Comme je le disais dans le document, ça s'appelle «placer la barre très haute», en ce sens que les normes de rejet sont, à juste titre, sévères, les normes de rejet dans les cours d'eau, et que l'on part avec une charge polluante dans le lisier, une charge en tout cas qui est de 200 à 500 fois plus grande que celle d'une eau usée municipale. Il faut comprendre que c'est requis seulement pour des cas où
105 un producteur ne veut rien, absolument rien épandre.

Par contre, un producteur qui a accès à un minimum de terres peut être intéressé par un traitement partiel. Un traitement partiel va simplement réduire la charge fertilisante dans le liquide, il va pouvoir donc être épandu en plus grande quantité, va générer aussi un solide ou un
110 concentré qu'il va vouloir exporter à l'extérieur de la zone. Et ça, ça va donner un traitement qui est évidemment beaucoup moins cher qu'un traitement complet, parce que beaucoup moins complexe.

Ceci dit, je voulais porter votre attention sur le fait qu'il n'y a pas de lien direct à faire entre
115 cette terminologie qu'on utilise normalement, «partiel et complet», et les objectifs de stabilisation, désodorisation. C'est-à-dire qu'il y a des traitements qu'on peut considérer complets parce qu'ils vont générer un effluent qu'on peut envoyer au cours d'eau comme, par exemple, des séparations par membrane qui vont jusqu'à l'osmose inverse. Ceci dit, la partie qui est concentrée, elle n'est absolument pas stabilisée. À l'opposé, il y a des traitements partiels qui
120 peuvent inclure un traitement biologique, et là, on va voir ces objectifs-là qui sont atteints.

Une autre distinction, traitement à la ferme/traitement régional. Il est évident qu'il est difficile de transporter du lisier brut sur de longues distances parce qu'il est trop dilué, les volumes sont trop grands. On s'attend à ce que -- moi, en tout cas, je m'attends à ce que dans la plupart
125 des cas où il y a traitement, il va donc avoir au moins une partie du traitement qui va se faire à la ferme. Je dis: «une partie» parce qu'on peut imaginer des situations mixtes, des cas mixtes, c'est-à-dire où il y a un traitement partiel qui se fait, peut-être une simple séparation solide/liquide à la ferme et un traitement régional des boues. Ceci dit, ce n'est pas nécessairement l'option que je privilégie, mais c'est quand même quelque chose qui est possible.

130 Ensuite, je m'attardais à dire dans le document: pourquoi il y a si peu de traitements? Première constatation, ce que contient le lisier n'est pas particulièrement difficile à traiter. C'est la même chose qu'on va retrouver dans nos eaux usées municipales, mais évidemment pas du tout dans les mêmes concentrations. Et les équipements standards d'épuration des eaux ne sont

135 absolument pas adaptés à ça. Il faut donc des nouveaux procédés ou, en tout cas, mieux adaptés, ce qui demande de la recherche et développement.

La R&D nécessite évidemment de l'argent et du temps, et de l'argent dans le domaine privé mais aussi dans le domaine public, et souvent en fonction du marché, de l'espoir de profit.
140 Et le marché des traitements de lisier, en tout cas au moins au Québec, a été, à toutes fins pratiques, microscopiques jusqu'à ce jour. Donc, on a une espèce de cercle vicieux où les producteurs attendent d'avoir des meilleurs traitements, moins chers; et les industries attendent d'avoir un marché avant d'investir les sommes nécessaires pour atteindre ça. Dans ce contexte-là, je constate qu'on est relativement chanceux d'avoir malgré tout un minimum de traitements
145 disponibles au Québec, qui ont été même démontrés, expérimentés au Québec.

Évidemment, l'investissement gouvernemental en R&D dans cette situation-là est le bienvenu, parce que ça permet d'avancer plus vite en attendant que les débouchés apparaissent de façon évidente. Ceci dit, c'est une recommandation que je fais dans le mémoire, mais, depuis
150 que j'ai déposé le mémoire, il y a un programme de subventions qui a été annoncé, qui va dans ce sens-là, qui est géré par le Conseil des recherches en pêche agroalimentaire du Québec. Ce qu'il s'agit maintenant de souhaiter, c'est que cette volonté-là se maintienne dans le temps, cette volonté politique là.

155 Quel rôle, maintenant, pour les traitements? Les traitements, d'entrée de jeu, disons tout de suite ce n'est pas une solution miracle à tous les problèmes, c'est certain. Les traitements ne sont pas non plus nécessairement un synonyme de développement durable, mais ça peut être un outil qui peut faire partie d'une politique visant le développement au moins plus durable de l'industrie.

160 Par exemple, on peut souhaiter qu'avec l'usage des traitements, on réduise la tendance actuelle de couper des forêts ou couper des boisés simplement pour ouvrir des nouvelles surfaces d'épandage. Avec un traitement, on peut gérer de façon alternative les surplus. Par exemple, un producteur qui a en ce moment assez de terres, mais qui n'en aura pas assez pour répondre aux
165 nouvelles normes, pourrait utiliser un traitement pour gérer le surplus.

Également, pour ce qui est de la réduction de l'usage des engrais chimiques, je faisais remarquer dans le document qu'il y a plusieurs cultivateurs évidemment qui ne sont pas intéressés à remplacer des engrais chimiques par du lisier brut, tout simplement à cause des odeurs, des
170 pathogènes. Mais aussi, pour avoir discuté avec les gens dans le milieu, il y en a aussi qui ne sont pas intéressés du tout à remplacer des engrais chimiques par des matières résiduelles fertilisantes actuellement disponibles, qui sont d'origine municipale ou industrielle, parce que, bon, ils n'ont pas bonne presse dans le milieu: les boues d'épuration, les boues de papetière. Certains cultivateurs, d'après moi, devraient être beaucoup plus intéressés par un sous-produit
175 qui serait d'origine agricole, qui viendrait d'un traitement de lisier, en autant évidemment qu'il soit, encore là, stabilisé, désodorisé et sans pathogènes.

Un autre exemple, c'est évidemment les lisiers pourraient rendre les porcheries plus acceptables. On connaît bien les problèmes de conflit d'usage, ainsi que l'opposition très grande

180 que soulèvent les nouveaux projets de porcheries dans des régions où il n'y en a pas beaucoup. Encore là, rappelons que ce sont des choses qui sont possibles avec des traitements partiels simplement, qui sont donc plus accessibles, en termes de coût, à des producteurs de taille moyenne.

185 Certains proposent de faire des politiques qui permettraient une meilleure répartition des fermes porcines sur le territoire québécois. C'est le cas, par exemple, de l'Union québécoise pour la conservation de la nature dans leur mémoire qu'ils vont vous présenter bientôt. Moi, ce que je dis, c'est que la chose, d'après moi, est possible surtout si on utilise des traitements, parce qu'il faut qu'elles soient acceptées ces nouvelles porcheries-là dans des régions où est-ce qu'il n'y en a
190 pas actuellement. Puis en ce moment, ce n'est pas gagné. Alors que des traitements pourraient, quand évidemment ils atteignent les objectifs qu'on a parlé avant, pourraient permettre une meilleure acceptabilité de ces fermes-là.

Je considère qu'il y a suffisamment de technologies de disponibles déjà pour les
195 considérer à l'intérieur des futures politiques concernant l'industrie porcine, même s'il est bien évident qu'il y a encore beaucoup de place pour l'amélioration, beaucoup de place pour la diversification de l'offre. Mais il ne faut pas attendre la preuve absolue que les traitements sont sans faille. Cette preuve-là n'arrivera jamais, pour la simple raison que même dans le domaine, par exemple, des traitements des eaux usées, il y a encore des problèmes. Pourtant, ça fait cent
200 ans qu'on en fait du traitement d'eaux usées, puis je ne pense pas qu'il y a personne qui a remis en question le bien-fondé d'utiliser ce genre de technologie-là. Ça devrait être un peu le même raisonnement pour les traitements de lisier.

Notes rapides sur l'élevage sur litière, qui est une alternative certainement intéressante.
205 Je voulais tout simplement mentionner que — souvent, on fait l'éloge des vertus des sous-produits solides qui sont générés par ce mode d'élevage — simplement mentionner que normalement, ce dont on parle, c'est un résidu solide qui est composté. Or, le compostage, c'est un traitement. Il faut considérer ça comme un traitement. Parce qu'à cette échelle-là, ça demande de la mécanisation, ça demande, par exemple, de l'aération forcée, du traitement de l'air, de
210 l'automatisation.

C'est vrai, par contre, il faut mentionner qu'il y a des plates-formes des procédés semi-automatisés qui existent, qui sont implantables à la ferme, pour des fermes de taille moyenne. Ceci dit, il y a un coût à ce traitement-là comme à d'autres. Évidemment, d'autres l'ont souligné,
215 il peut avoir un problème de disponibilité du bran-de-scie ou de la paille comme intrant qui est nécessaire pour ce type d'élevage.

Il y a aussi une certaine possibilité d'émissions de protoxyde d'azote au niveau du bâtiment comme tel, parce que le compostage débute dans le bâtiment. Par contre, c'est un compostage
220 qui n'est pas nécessairement bien contrôlé, et évidemment, le protoxyde d'azote est un gaz à effet de serre.

Ceci dit, je reste convaincu que le bilan — c'est vrai aussi pour les traitements, d'ailleurs — le bilan des gaz à effet de serre est globalement positif. C'est-à-dire que si on composte, on

225 évite la décomposition par fermentation méthanique qui arrive dans l'entreposage du lisier non traité, donc la formation de méthane. Donc, c'est une alternative intéressante, mais ce n'est pas nécessairement non plus la solution miracle.

230 L'usage des antibiotiques est un autre sujet que je voulais rapidement aborder. Juste un premier constat: les antibiotiques sont tout simplement un joyau de notre société. Ça sauve évidemment d'innombrables vies. Le développement de souches pathogènes qui résistent à ces antibiotiques-là est très inquiétant, tout simplement parce que la résistance semble se développer plus vite qu'on est capable de sortir des nouveaux antibiotiques. Et de toute façon, ces nouveaux antibiotiques-là coûtent une petite fortune quand ils sortent.

235 Donc, dans une perspective de développement durable, je crois qu'il faut considérer les antibiotiques comme une ressource, une ressource limitée, qu'il faut, comme toute ressource limitée, préserver pour les générations à venir. Dans ce contexte, l'usage des antibiotiques dans l'industrie porcine, spécifiquement comme facteur de croissance ou agent prophylactique est, à mon avis, une aberration.

240 Un petit rappel. Les facteurs de croissance, c'est un antibiotique qu'on utilise à faible dose dans le but d'augmenter le rendement au maximum de 10 %. Le lien entre l'usage des antibiotiques chez le porc et la présence de souches résistantes dans le sol commence à être bien documenté, dans les sols qui reçoivent des lisiers. L'échange naturel de matériel génétique entre bactéries est très facile. On connaît bien ça. Donc, le lien entre l'usage des antibiotiques chez des animaux et les bactéries pathogènes résistance est extrêmement plausible.

245 On n'a pas besoin, à mon avis, d'attendre une démonstration hors de tout doute avant de bannir ces usages-là, c'est-à-dire les facteurs de croissance et les usages prophylactiques — on ne parle pas des usages curatifs qui ont absolument leur place — surtout quand le bénéfice est seulement une augmentation de rendement d'au plus 10 % et quand d'autres pays ont déjà banni ces usages-là.

250 Donc, un résumé des recommandations que je fais: inclure dès maintenant les traitements de lisier comme une voie possible de gestion des lisiers dans toute nouvelle politique.

255 Favoriser les traitements biologiques où il y a stabilisation du lisier, désodorisation et destruction des pathogènes. Entre autres, par exemple, on pourrait moduler l'aide gouvernementale à l'implantation ou à l'achat de ces technologies-là en fonction de ces critères-là. On pourrait imaginer un meilleur soutien quand les critères de stabilisation, d'élimination des pathogènes sont atteints.

260 Favoriser le traitement à la ferme pour éviter les transports sur de longues distances; investir en recherche et développement dans le développement de nouveaux procédés; favoriser l'implantation d'un certain nombre d'élevages sur litière; interdire l'usage des antibiotiques, comme je le disais, il y a quelques minutes, comme facteur de croissance et comme agent prophylactique.

270 Également étudier, en termes de R&D, étudier le devenir des antibiotiques et des gènes
de résistance aux antibiotiques, parce que, bon, on va quand même continuer à les utiliser
comme agents curatifs. Donc, qu'est-ce qui arrive avec eux dans le lisier, dans l'entreposage,
dans les sols, mais aussi dans les traitements. Parce qu'on pourrait peut-être croire que certains
traitements puissent être une meilleure barrière ou un meilleur traitement pour cette position,
275 disons, génétique. Mais on n'en sait absolument rien pour l'instant.

Et évaluer la production de gaz à effet de serre par les traitements, par l'élevage sur litière
et par la gestion classique, donc entreposage sans traitement.

280 Ça termine ma présentation.

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, monsieur Juteau.
285 Monsieur Marquis, avez-vous des questions?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

290 Je travaille avec monsieur Juteau, alors c'est peut-être préférable de laisser les questions à mes collègues.

LA PRÉSIDENTE :

295 Parfait.
Monsieur Dumais.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

300 Monsieur Juteau, vous nous expliquez d'une manière fort intéressante, entre autres, les cibles que vous pensez que le traitement devrait viser.

M. PIERRE JUTEAU :

305 Ou peut viser.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

310 Vous mentionnez la stabilisation, la destruction des odeurs et des pathogènes. D'autre part, vous dites probablement que la voie la plus prometteuse, quant à choisir quel type de traitement pourrait parvenir à ça, est sans aucun doute une voie qui impliquerait un traitement partiel à la ferme et une terminaison du procédé peut-être dans une unité régionale pour le traitement des boues avec l'épandage des liquides, dont on aurait diminué le contenu, en fertilisant sur des terres avoisinantes.

315 Alors, si on prend ces critères-là, à savoir viser comme cible stabiliser, détruire des odeurs et les pathogènes, et un traitement possiblement en deux phases, à la ferme et le traitement des boues ailleurs avec l'épandage des liquides sur les terres avoisinantes, quel type de traitement, d'après vous, serait le plus susceptible de rencontrer les trois objectifs dans le cadre que vous envisagez?

320

M. PIERRE JUTEAU :

325 Bien, tout d'abord, au contraire, ma préférence va plutôt vers des traitements qui seraient entièrement à la ferme.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Entièrement à la ferme?

330

M. PIERRE JUTEAU :

Oui, quand la chose est possible. Ceci dit, je pense qu'il ne va pas avoir une solution, il va avoir plusieurs solutions pour différentes situations.

335 Dans certaines situations, c'est possible qu'un simple traitement, une simple séparation soit acceptable pour des zones où il n'y a pas d'industrie touristique, il n'y a pas de conflit d'usage, par exemple, et où il n'y a pas trop de problèmes de contamination possible de nappes phréatiques ou de sources d'eau potable.

340 Pour d'autres, bien, évidemment, bon, si on travaille sur une technologie, c'est qu'on pense qu'on peut amener des technologies qui sont peut-être préférables à celles qui existent. Nous autres, notre choix va vers une technologie qui permet justement, une technologie biologique, mais qui assure facilement l'élimination des pathogènes parce que ça se fait à haute température. Donc, des procédés qui se font à haute température vont permettre l'élimination des
345 pathogènes, quand c'est souhaitable. Ça l'est souvent, bien sûr, souhaitable, mais on peut imaginer des situations quand même où le problème n'est pas si criant que ça.

Quand on a une petite ferme qu'il n'y a pas de lieu où on risque d'avoir une contamination bactériologique, disons un puits ou quelque chose comme ça, bon, bien, on peut penser à
350 d'autres technologies. Mais nous, la filière technologique qu'on favorise est ce qu'on appelle l'aérobie thermophile. C'est un peu comme un compostage, finalement, ça se fait en phase liquide. Mais ceci dit, ce n'est pas encore disponible sur le marché.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

355 Et, d'après vos analyses et vos recherches préliminaires, ce type de traitement-là pourrait être, en termes de coûts, accessible à une ferme individuelle?

M. PIERRE JUTEAU :

360 Bien, c'est ce qu'on souhaite. Évidemment, ça reste... on n'a pas encore mis un chiffre. Ça s'en vient. On est supposé de faire une évaluation technico-économique. Mais évidemment, c'est ce qu'on souhaite. Ceci dit, c'est sûr qu'il va y avoir un coût quand même.

365 Bon, on sait qu'en ce moment, si je me fie sur le document du Groupe transfert technologique de la Fédération des producteurs de porcs du Québec, les traitements complets tournent autour du 15 \$ par un mètre cube. Donc, on peut penser qu'un traitement partiel devrait être en bas de 10 \$. Donc, à mon avis, ça devrait être une solution qui est plus... bon, idéalement, on peut penser qu'on peut peut-être descendre ça à 5 \$.

370 Mais à mon avis, ça peut être des solutions qui sont plus justement accessibles en termes de prix, puis aussi plus compatibles peut-être avec la façon de faire, en tout cas actuelle des producteurs, qui se voient comme des producteurs, qui se voient aussi comme des gens qui ont des cultures, qui donc ont besoin d'engrais. Puis le lisier est un excellent engrais, peut être un
375 bon engrais en tout cas, surtout quand il est stabilisé.

Donc, je pense que ce type de traitement-là partiel a peut-être plus de chance d'intéresser les producteurs.

380 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Beauchamp.

385 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Oui, il y a un bon nombre de gens qui sont venus nous voir pour nous convaincre d'un procédé ou de l'autre.

390 **M. PIERRE JUTEAU :**

J'ai lu ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

395 Je n'ai pas cru voir dans vos documents d'allusion à la production d'énergie. Il y a des gens qui nous ont expliqué des méthodes de méthanisation, qui amènent ensuite possibilité de produire de l'électricité ou produire de l'énergie à partir du lisier de porc.

M. PIERRE JUTEAU :

400

Oui, effectivement, bon, il y a ce qu'on appelle les procédés anaérobies qui vont permettre une production contrôlée de méthane. Contrairement à l'entreposage, le simple entreposage, ça permet de produire beaucoup de méthane et de le récupérer pour éventuellement le valoriser. C'est possible, effectivement.

405

Bon, il y a des forces et des faiblesses de chacun des procédés. Par exemple, un procédé anaérobie est intéressant du point de vue de récupération énergétique. Par contre, l'azote est conservée. Donc, à la sortie, on n'a encore, par exemple, aucune diminution d'ammoniac ou des choses comme ça. Donc, ça peut être un traitement partiel, intéressant. Il y a de la recherche qu'il reste peut-être... il y a encore de la mise au point au niveau de la récupération du méthane.

410

Puis il y a toujours la question, je ne suis pas expert évidemment sur les procédés qui sont développés dans ce sens-là actuellement, mais il faut faire un bon bilan entre le coût de ces traitements-là. Parce qu'évidemment, c'est beau le méthane, en soi de le récupérer, mais il faut quand même l'épurer pour pouvoir l'utiliser. Donc, il y a des technologies de récupération qui coûtent quand même cher.

415

420 Il faut voir que c'est quand même un gaz explosif. Donc, il faut que tous les équipements soient à l'épreuve des explosions. Il y a des coûts à ça. Il faut enlever certains composés du biogaz pour qu'il soit utilisable, sans générer d'autres problèmes, sans générer d'émission de soufre, par exemple.

425 Dans le contexte québécois où l'énergie est moins chère que dans d'autres provinces ou qu'au États-Unis, il faut voir si c'est rentable ou non. Mais effectivement, en tout cas, c'est une avenue intéressante, qui n'est pas nécessairement applicable à tout, mais qui est une des avenues qui est certainement intéressante.

430 Il y a Agriculture Canada à Lennoxville qui a développé enfin un procédé, qui est sur un terrain, qui est en vitrine de démonstration, qui est un procédé anaérobie qui vise exactement ça.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

435 Si vous me permettez un petit commentaire, c'est intéressant de voir un jeune intellectuel travaillant dans ça, qui prend la peine de venir nous déposer un mémoire. Et on remarque, d'une part, vous êtes prudemment septique ou, en tout cas, critique à l'égard de la filière lisier en en disant les avantages et en montrant que c'est un procédé de transformation; et, par ailleurs, très affirmatif du côté de l'utilisation des antibiotiques à des fins de croissance ou de prévention.

440 **M. PIERRE JUTEAU :**

Bien, je ne suis pas évidemment spécialisé en antibiotiques. Par contre, ayant une formation en microbiologie, on a une formation de base, on connaît ces processus de résistance là. On les utilise dans la limite en laboratoire et on est peut-être plus sensible à cette question-là. 445 On voit les problèmes arriver, la résistance aux antibiotiques qui grimpe.

450 Que ce soit du point de vue de mon expérience professionnelle ou mon expérience très personnelle d'une personne qui, bon, rentre à l'hôpital, puis oups! une infection et l'antibiotique ne fonctionne pas, ça donne des sueurs froides. Lequel qui va fonctionner? Je vois ce problème-là qui est très bien, très bien connu dans le domaine de la microbiologie, qui inquiète les microbiologistes; et de l'autre côté, un usage qui ne vise seulement et uniquement un but d'amélioration de profit.

455 Dans un contexte de développement durable, pour moi, c'est une aberration. C'est pour ça que je suis effectivement plus affirmatif de ce côté-là parce que ça ne me semble pas...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

460 Parce que vous, vous dites, en vous appuyant sur McGeer, que l'utilisation des antibiotiques dans l'élevage est le plus important dans les doses de croissance que dans le reste, et que, par ailleurs, ça, le résultat d'augmentation ne dépasse pas 10 %.

M. PIERRE JUTEAU :

465 Les sources de ça, comme je vous dis, je ne suis pas un expert dans le domaine, alors
j'ai été voir les sources de base. Pour ce qui est du 10 %, je me fie à une présentation qui vous a
été faite par monsieur Broes, si je me souviens bien, du CDPQ, au niveau des chiffres, au
niveau du... puis bon, je pense que c'est une personne fiable. Je crois que les chiffres sont très
crédibles à ce niveau-là.

470 Au niveau de savoir la quantité qui est utilisée sous forme agent de croissance, je me fie
aux sources que je vous ai citées, mais je n'ai pas fait une revue de littérature très exhaustive à ce
niveau-là. Donc, je ne peux pas, par mon expérience personnelle, évaluer l'importance de
l'usage, mais le simple...

475 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous avez fait une recherche...

480 **M. PIERRE JUTEAU :**

De base, au niveau des chiffres.

485 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

... de base, mais vous n'êtes pas un expert sur ce point-là.

M. PIERRE JUTEAU :

490 Non, absolument pas. Par contre, tout usage, ce type d'usage-là qui est au moins, on
peut dire significatif, que ce soit 10 %, que ce soit 50 %, il reste significatif et, à mon avis, c'est
un risque de trop compte tenu de la balance à faire entre la ressource... comme je dis, c'est une
ressource importante les antibiotiques.

495 Si on fait un petit peu d'histoire, quand on pense aux épidémies qui ont ravagé des
populations, puis maintenant c'est une banalité de traiter ça avec un antibiotique, par rapport d'un
autre côté, mettre donc un risque sur cet aspect-là par rapport à un bénéfice qui, même s'il était
de 15 %, je veux dire, ça reste un simple bénéfice à court terme, un bénéfice économique.

500 Comme je le dis aussi dans le document, c'est sûr que ce n'est pas la seule source, c'est
clair. Il est certain que l'usage médical va très certainement plus entraîner, parce que c'est direct,
on combat un antibiotique directement dans un patient, c'est sûr que ça va... et donc, les
mauvais usages dans le domaine médical, c'est probablement plus important, mais ça reste un
risque. Et, à mon avis, c'est un risque qui n'est pas acceptable, compte tenu de ce que ça
505 donne.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

510

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui, sur ce même thème. Au fond, il y a les trois usages des antibiotiques en élevage: le curatif, le préventif et facteur de croissance. Un peu tout le monde conteste à l'heure actuelle le préventif et facteur de croissance. Facteur de croissance, il n'y a personne, à ma connaissance, qui a amené un argument autre que dire: «Peut-être qu'on va avoir des pertes économiques». Mais je pense que vous faites très bien valoir que l'importance de ça, il n'y a pas grand-chose au niveau économique qui peut le contrebalancer.

515

520

Mais on a entendu, pas plus tard qu'aujourd'hui, un argument à propos de l'utilisation au niveau préventif. Quelqu'un nous a dit: «Ça peut paraître un gaspillage et un usage abusif de l'utiliser comme facteur préventif. Mais dans des endroits où on a terminé de l'utiliser comme facteur préventif, on s'est aperçu qu'on en utilisait plus au niveau curatif.» Alors là, peut-être que l'argumentation mériterait d'être creusée un peu plus dans le cas de l'utilisation en préventif que dans le cas de l'utilisation comme facteur de croissance.

525

Alors, pensez-vous que ça a de l'allure comme possibilité, ça?

M. PIERRE JUTEAU :

530

Bien, comme vous avez vu dans le document, effectivement, c'est ça, je pense l'usage prophylactique ou préventif, mais c'est surtout l'usage comme facteur de croissance qui est clair.

535

Ceci dit, bon, encore une fois, comme je le répète, je ne suis pas un expert dans le domaine, mais ce que je peux en comprendre de mes conversations avec les gens du domaine aussi, c'est certain que l'usage actuel, c'est un tout. Je veux dire, les bâtiments, la construction des bâtiments, les ventilations, le mode d'opération des unités de production se fait en fonction du fait qu'on utilise aussi ces antibiotiques-là.

540

Puis même, je pense c'est dans la présentation de monsieur Broes du CDPQ, qui notait que même comme facteur de croissance, il y avait — parce que ça a été éliminé au Danemark, si je me souviens bien, puis en Suède — il y avait eu certains problèmes, bon, au niveau des porcelets, une infection, des choses comme ça. Il y a eu une période, donc, d'adaptation par la suite. C'est certain, je pense que le fait de retirer des usages comme celui-là, il faut compenser ailleurs par probablement de la gestion différente, peut-être plus de ventilation.

545

550

Sur cet aspect-là, je ne peux pas en discuter plus que ça, ça prend un expert dans le domaine de la gestion des bâtiments, mais je continue quand même à croire que c'est questionnable, en tout cas. Il faut aussi justement penser pas seulement quel est l'effet si on retire aujourd'hui cet usage-là, mettons, bon, faisons une croix sur le facteur de croissance, sur

l'usage prophylactique, quel est l'effet si on retire cet usage-là, il faut voir quel effet ça aurait si on faisait une gestion différente.

555 Peut-on effectivement vraiment réduire l'usage des antibiotiques si, d'une part, on élimine cet usage-là et qu'on fait une gestion différente. Je pense qu'à ce niveau-là, on a peut-être la chance justement, si on n'est pas les premiers à le faire, d'aller voir ailleurs qu'est-ce qui s'est fait.

560 Là, encore là, je ne suis pas certain si la Suède et le Danemark ont éliminé l'usage prophylactique. Je sais que le facteur de croissance, c'est clair. Mais l'usage prophylactique, je ne sais pas. Il faut peut-être aller voir, si c'est le cas en tout cas, il faut peut-être aller voir comment ils ont résolu les problèmes que ça a certainement entraînés.

LA PRÉSIDENTE :

565 Monsieur Marquis, vous changez d'avis?

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

570 Oui, c'est-à-dire madame la présidente, j'aimerais bien donner les explications justement de ce qui nous fait travailler ensemble. C'est-à-dire que je dirige une étudiante à la maîtrise qui travaille sur un projet conjoint, Institut Armand-Frappier/IRDA, et c'est à cet effet-là qu'on travaille ensemble sur un projet de traitement.

LA PRÉSIDENTE :

575 Vous possédez bien votre Code de déontologie.

Oui, monsieur Beauchamp?

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

580 Juste un détail. En page 2 de votre document, vous dites que:

585 *«Le lisier brut présente une charge polluante de 200 à 500 fois plus grande qu'une eau usée municipale.»*

On parle bien d'une eau usée. Pas l'eau municipale traitée, pas l'effluent, mais l'eau usée municipale.

M. PIERRE JUTEAU :

590 L'eau usée municipale donc qui rentre dans une usine d'épuration, donc qui est générée au bout de l'égout.

595 Ce chiffre-là en particulier vient, encore là, d'une présentation qui vous a été faite par
quelqu'un du ministère de l'Environnement. Moi, mes calculs, j'arrivais à des chiffres un petit peu
différents. J'arrivais plutôt de 150 à 300 fois plus, mais c'est juste une question...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

600 Mais c'est dans l'ordre de grandeur, de ce que vous connaissez.

M. PIERRE JUTEAU :

605 Oui, c'est ça, exactement. Puis de toute façon, il suffit de travailler avec cette substance
pour se rendre compte que c'est très, très, très différent.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

610 C'est très important. Parce que l'argument des usines municipales est très souvent
apporté, alors c'est important de voir l'ordre de grandeur.

M. PIERRE JUTEAU :

615 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Merci.

620 **LA PRÉSIDENTE :**

Monsieur Juteau, nous vous remercions d'avoir participé à cette consultation publique.

M. PIERRE JUTEAU :

625 Ça m'a fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

630 J'invite maintenant le Réseau québécois des groupes écologistes et son porte-parole,
monsieur Stéphane Gingras. Bonsoir, monsieur Gingras.

M. STÉPHANE GINGRAS :

635 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Je devais vous faire une
petite présentation visuelle, mais on déménage nos bureaux actuellement, donc, je vais m'en

tenir aux papiers parce que je n'ai pas eu le temps de travailler sur quelque chose de plus substantiel.

640 Notre mémoire est très, très court et relativement simple. Parce que comme monsieur Beauchamp s'en rappelle sans doute, à Trois-Rivières, dans le cadre des audiences publiques génériques sur l'eau, on avait déjà présenté un mémoire beaucoup plus substantiel sur la pollution agricole, qui faisait le tour de la question, de l'ensemble des problématiques au niveau de la pollution agricole par rapport à la santé humaine et par rapport à la pollution des milieux aquatiques, l'écosystème aquatique. Donc, je n'avais pas nécessairement envie de reprendre tout cet argumentaire-là.

645 J'ai amené une copie, si vous voulez consulter ce document-là. Mais de toute façon, vous devez l'avoir en filière, quelque part.

650 Donc, le Réseau québécois des groupes écologistes est un organisme qui existe depuis 20 ans, qui regroupe environ 80 organisations au Québec et qui travaille à mettre en communication tous ces organismes-là, leur fournir des services et parfois, disons comme ce soir, les représenter quand cela est nécessaire.

655 Dans notre mémoire, on fait un bref survol de la problématique de la pollution agricole reliée à la production porcine. On touche tout d'abord ce qu'on a appelé ou ce que j'ai appelé les impacts environnementaux périphériques, c'est-à-dire les questions relatives au déboisement pour permettre un plus grand épandage surtout dans les zones tampons entre les surfaces cultivables et les réseaux hydriques.

660 On fait aussi état de la consommation d'eau, parce que l'agriculture ou particulièrement l'élevage est grande consommatrice d'eau. C'est un des secteurs qui est identifié, en cette année internationale de l'eau, comme un des secteurs, au niveau international, qui consomme le plus d'eau. Donc, c'est une préoccupation également au niveau de la production porcine. Mais notre propos s'attarde plus particulièrement à la contamination de l'eau par, d'une part, les pesticides pour la production du maïs et par les lisiers qui sont épandus sur les surfaces cultivables.

665 Notre préoccupation naturellement est une préoccupation au niveau des systèmes aquatiques avec le phénomène d'eutrophisation et d'étouffement, si on veut, des cours d'eau et des lacs qui sont affectés par la population agricole. Ça c'est, d'une part, au niveau des écosystèmes. Au niveau de la santé humaine, c'est sûr qu'aussi on est préoccupé des questions de santé humaine qui sont reliées à la contamination bactériologique ou des organismes pathogènes par l'épandage des lisiers non traités.

675 Et je pense que le message le plus important qu'on essaie d'amener ce soir dans la présentation du mémoire, c'est qu'on pense qu'il est important non seulement de travailler sur les traitements, comme monsieur Juteau nous l'a présenté auparavant, mais aussi d'approcher cette problématique-là au niveau de la production porcine elle-même, c'est-à-dire du processus en tant que tel, et de promouvoir des alternatives qui sont la production biologique de porc sur litière.

680

685 Ça nous semble très important parce que l'expérience qu'on a nous, comme écologistes, si on prend l'industrie en général, c'est que depuis les années 70, on a beaucoup travaillé au traitement de la pollution et ça a connu des succès mitigés. Et si on refait un peu la même erreur au niveau de ce qu'on pourrait appeler l'industrie porcine, je pense qu'on s'en va dans une mauvaise direction.

690 Alors, essentiellement, le message qu'on essaie de passer à la Commission et au gouvernement du Québec, c'est de vraiment travailler à changer les modes de production porcine et à la fois, également, à promouvoir des traitements parce qu'il va y avoir une phase de transition. Si on imagine qu'on s'en va vers la production biologique sur litière, on va avoir une phase de transition qui doit nécessiter des actions quand même au niveau du traitement des lisiers. Donc, c'est essentiellement ce qu'on propose dans le mémoire.

695 On a une série de recommandations qui sont à la fin. Alors, on a un plan de transition à la production porcine biologique, où on suggère: que tout nouveau projet de porcherie ou agrandissement d'exploitation devrait être biologique certifié; que tout nouveau projet de porcherie devrait utiliser des techniques de compostage ou être sur litière, ne pas excéder 40 unités animales.

700 Un plan de transition à l'agriculture biologique sur une période de douze ans, parce que ça prend quatre ans pour être certifié, donc trois phases, si on veut, de transition pour les installations existantes; la mise en place de crédits et de programmes pour l'agriculture biologique peut-être de façon plus substantielle.

705 Bon, on propose aussi des mesures pour la mise en marché des produits biologiques, parce que c'est toujours une problématique. Au niveau de la mise en marché, c'est important de favoriser les produits biologiques pour créer une demande.

710 L'application des normes existantes. Je pense que ça, c'est un élément important dans le discours qu'on essaie d'amener. C'est que c'est bien beau d'avoir des règlements, c'est bien beau d'avoir des écoconditionnalités, mais s'il n'y a personne pour aller sur le terrain et mesurer et vérifier que ces règlements-là et ces programmes-là sont mis en application, ça ne sert absolument à rien. Ça demeure des bouts de papier. Et donc, c'est très important que le 715 gouvernement du Québec investisse dans les mesures de surveillance, si on veut, de la mise en application de ces règlements-là pendant qu'on est dans la transition vers l'agriculture biologique.

720 Des normes sur la qualité de l'eau à améliorer au niveau de l'eau potable parce que, si on veut, le point d'impact final de la pollution, c'est la qualité de l'eau potable. Puis on a mis aussi une série de recommandations sur les questions d'irrigation, d'érosion et de déboisement qui sont à la fin du mémoire.

Donc, c'est ça, ça se résume à ça. Je ne sais pas si vous avez des questions?

725 **LA PRÉSIDENTE :**

Moi, j'en ai une. En fait, quand j'ai lu votre mémoire, je me suis dit, dans le fond, ce que vous proposez -- en fait, quand on consomme, on est le consommateur et c'est nous qui faisons un choix et qui décidons de consommer tel ou tel produit.

730

À la lecture de votre mémoire, j'ai comme eu l'impression que vous cherchiez à forcer le choix du consommateur en l'amenant dans une consommation donnée, qui est la consommation de produits biologiques. Je n'ai rien contre ça. J'en consomme moi-même des produits biologiques. Mais vous amenez, dans le fond, le marché, qui est un marché de consommation un peu différent, complètement vers le marché biologique. Vous vous donnez quand même un temps d'une douzaine d'années pour y parvenir. Et ce qui va entraîner plusieurs coûts parce qu'il faut transformer les fermes actuelles qui produisent autrement pour les amener à produire biologique. En tout cas, ça entraîne énormément de coûts.

735

Et je me suis dit: est-ce que dans le fond, le véritable objectif, ce n'est pas de réduire justement l'impact sur l'eau, l'impact sur la qualité de l'eau et qu'on pourrait y parvenir en optant pour des choix variés sans nécessairement s'enligner dans une filière donnée, qui n'est pas nécessairement un choix qui est affirmé encore à l'heure actuelle de façon très ferme par les consommateurs.

740

745

M. STÉPHANE GINGRAS :

Bien, je pense que c'est important comme question. Moi, je vous dirais, dans la discussion sur les coûts, ce qui est souvent oublié, c'est que la production actuelle industrielle a des coûts, si on peut appeler, des externalités, des coûts sociaux, des coûts en termes de santé, des coûts en termes de destruction d'écosystème, en termes de destruction des sols agricoles, même à la rigueur. Donc, il y a des coûts qui ne sont pas internalisés dans la discussion sur les coûts. Ça fait que ça, c'est le premier point que je vous dirais. Alors, si on discute de coûts, il faut regarder l'ensemble des coûts à la société.

750

755

Par rapport à forcer la main aux consommateurs, c'est intéressant. Je lisais dernièrement que les consommateurs actuellement, un consommateur moyen ou un citoyen moyen en Amérique du Nord est exposé à 4 000 messages publicitaires par jour environ. Ça fait en sorte qu'on force la main du consommateur, on le fait déjà.

760

Je pense que dans ce qu'on propose, ce n'est pas nécessairement de forcer la main, mais c'est de favoriser une filière en particulier qui, on sait, a beaucoup moins d'impact et sur la santé humaine et sur l'environnement. Et je pense que c'est plus à ce niveau-là. Actuellement, cette filière-là n'est pas favorisée au Québec, en tout cas pas à notre satisfaction, à notre point de vue à nous comme écologistes.

765

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.

770

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui, deux réflexions, observations. Dans votre conclusion, si on relit, vous dites à la page 8:

775

«Finalement, le fait de se tourner continuellement vers de nouveaux pesticides et vers l'épandage d'engrais sans tenir compte de la capacité du sol et des plantes ne constitue pas des solutions aux problèmes auxquels fait face l'agriculture québécoise.»

780

Mais pourquoi dites-vous que l'agriculture québécoise, à l'heure actuelle, épand des engrais sans tenir compte de la capacité du sol et des plantes? Parce que le nouveau Règlement sur les exploitations agricoles est fondé exactement là-dessus.

M. STÉPHANE GINGRAS :

785

Oui. Par contre, ce règlement-là ne tient pas nécessairement compte des organismes pathogènes, par exemple. Et ça revient aussi à ce que je disais tout à l'heure, c'est-à-dire que c'est beau d'avoir des règlements — on l'a vu dans le domaine industriel — en général, s'il n'y pas personne pour les mettre en application, s'il n'y a pas personne pour faire des vérifications, si les ressources ne sont pas là pour veiller à une bonne mise en application du règlement, ça demeure un bout de papier.

790

En plus, j'ajouterais à ça que si les mesures coercitives en question ne sont pas accompagnées d'incitatifs importants pour les personnages récalcitrants, je dirais, ça demeure encore une fois un bout de papier. Donc, il faut envisager, si on a des mesures coercitives, d'avoir une équipe qui s'assure que ces mesures-là sont mises en application, puis s'assurer aussi que les contrevenants seront poursuivis et vont avoir à perdre, à contrevenir à ce règlement-là. Je pense qu'à ce niveau-là, il y a encore beaucoup de travail à faire.

795

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

800

Ma deuxième question, c'est relativement à vos recommandations, une d'entre elles, celle du point 2 relativement au plan de transition.

805

On sait qu'une activité ou une agriculture durable ou un élevage durable doit être socialement acceptable, respectueux de l'environnement et économiquement viable. Alors, quand vous dites:

810

«Tout nouveau projet de porcherie devrait utiliser des techniques de compostage ou être sur litière et ne devrait pas excéder 40 unités animales, c'est-à-dire environ 200 cochons»,

sur quoi vous fondez-vous pour préconiser ce type d'entreprise comme étant une entreprise économiquement viable?

815

M. STÉPHANE GINGRAS :

Ah! bien, ce n'est pas sur des principes économiques qu'on a fait cette recommandation-là, c'est plutôt sur des principes écologiques.

820

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Vous n'êtes pas pour l'agriculture durable, vous?

M. STÉPHANE GINGRAS :

825

Oui, je suis pour l'agriculture durable, mais je pense que ça pourrait être viable d'avoir une ferme de 200 cochons.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

830

Bon. Alors, ma question, c'est sur quoi vous fondez-vous pour affirmer que c'est viable économiquement.

M. STÉPHANE GINGRAS :

835

Ah! bien, là, c'est ça, je ne peux pas répondre à ça. Comme je vous dis, on a basé nos recommandations sur des considérations écologiques.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

840

Merci.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

845

Vous êtes beaucoup plus sévère que l'Union paysanne là-dessus. Parce que l'Union paysanne donne comme idéal, comme norme, entre 1 et 1,2 unité animale à l'hectare. À 40 unités animales pour une ferme, ça m'apparaît très sévère.

M. STÉPHANE GINGRAS :

850

Oui, bien, c'est ça, il faudrait que je discute avec Roméo pour qu'on s'entende.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

855

Parce qu'il me semble que la moyenne québécoise est de 90 hectares à peu près, ce qui donne à peu près le double de ce que vous avez, si on regarde le bilan des...

M. STÉPHANE GINGRAS :

860

Oui, mais disons que c'est peut-être plus gérable aussi du point de vue des techniques qui sont utilisées dans ce cas-là. Plus c'est petit, plus c'est gérable aussi. Mais au niveau de la rentabilité, c'est sûr que, nous, on n'a pas fait d'étude économique pour voir si c'est rentable.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

865

Ça va.

LA PRÉSIDENTE :

870

Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

875

Vous faites, à la fin de votre mémoire, vingt-deux recommandations, et celles-ci ont peu d'explication, et je suppose que c'était pour qu'on vous pose des questions, pour que vous nous les expliquiez. C'est effectivement ce que j'ai l'intention de faire pour vos recommandations 20 et 21 qui, en fait, touchent les bandes riveraines.

880

Vous proposez des largeurs de bandes riveraines, j'aimerais savoir sur quoi c'est basé. Entre autres:

«Une bande minimum de 5 mètres de végétation devrait être maintenue sur les rives de tout cours d'eau, même si celui-ci est artificiel.

885

Une bande minimum de 10 mètres de végétation devrait être maintenue sur les rives de tout cours d'eau lorsque la pente est de plus de 30 degrés.»

Avez-vous quelque chose qui vous mène à cette recommandation-là?

M. STÉPHANE GINGRAS :

890

C'est par rapport au potentiel d'érosion des sols agricoles. C'est des normes, si je me rappelle bien, qu'on avait été chercher dans ce document-là à l'époque. Je ne me rappelle pas exactement la source, je pourrais vous la retrouver, des normes existantes dans d'autres juridictions.

895

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

C'est quelque chose qui était basé sur des lectures, disons.

900

M. STÉPHANE GINGRAS :

Oui, oui, c'est ça.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

905

D'accord, merci.

LA PRÉSIDENTE :

910

Alors, monsieur Marquis a retenu ma question. Moi aussi, je voulais savoir...

M. STÉPHANE GINGRAS :

915

Je pourrais vous retrouver la source si vous...

LA PRÉSIDENTE :

920

... sur quoi vous vous basiez pour établir à 5 mètres ou 10 mètres, selon qu'il y ait pas de pente ou une pente.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

925

C'est-à-dire, sur cette question-là, il faut rappeler qu'à Sherbrooke, on a eu des propositions très, très détaillées et très précises dans un mémoire. On sait que les gens de la région de Sherbrooke, le RAPPEL entre autres a beaucoup étudié ça. Ils nous ont fait une démonstration devant la Commission. Vous n'étiez pas là à ce moment-là. On a eu, en tout cas, une certaine analyse, une certaine démonstration assez pointue sur ce point-là.

M. STÉPHANE GINGRAS :

930

Mais je peux vous trouver la source de cette information-là si ça...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

935

Ah! mais s'il est dans votre autre mémoire, on peut le retracer parce qu'on a encore le mémoire antérieur. C'est du bon recyclage!

M. STÉPHANE GINGRAS :

940

Bien oui, c'est ça, le travail avait déjà été fait.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

945

Oui, c'est correct ça.

LA PRÉSIDENTE :

950 Vous mentionnez également que, en fait, il y a un manque de ressources des
gouvernements pour effectuer une surveillance accrue. On sait que le ministère de
l'Environnement a rajouté 100 postes à son effectif pour assurer ses activités de contrôle et de
suivi. Est-ce que ça vous apparaît un effort substantiel, un effort correct?

M. STÉPHANE GINGRAS :

955 Ça dépend où ces 100 postes-là sont affectés.

LA PRÉSIDENTE :

960 C'est réparti sur le territoire.

M. STÉPHANE GINGRAS :

Oui, c'est ça, mais je veux dire dans quel secteur d'activités.

965 **LA PRÉSIDENTE :**

Agricole.

M. STÉPHANE GINGRAS :

970 À l'agriculture?

LA PRÉSIDENTE :

975 Oui.

M. STÉPHANE GINGRAS :

980 Particulièrement à l'agriculture. On sait très bien... je n'étais pas au courant de ça, là.

LA PRÉSIDENTE :

985 Alors, en consultant les verbatims ou les portraits régionaux, vous allez pouvoir le
constater où ces ressources ont été affectées.

M. STÉPHANE GINGRAS :

Merci.

990 **LA PRÉSIDENTE :**

Mais ça vous apparaît un effort correct.

M. STÉPHANE GINGRAS :

995

Oui. C'est un bon début.

LA PRÉSIDENTE :

1000

Alors, on vous remercie pour votre participation.

M. STÉPHANE GINGRAS :

Merci beaucoup.

1005

LA PRÉSIDENTE :

Alors, maintenant nous invitons monsieur Jocelyn Beaulieu. Bonsoir, monsieur Beaulieu!

1010 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires, mesdames et messieurs.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

1015

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Beaulieu. Vous dites, dans vos recommandations:

1020

«Redonner la possibilité aux citoyens et à leur municipalité de s'assurer qu'une activité ne compromette pas les autres ainsi que la cohabitation de tous dans le milieu.»

Comment vous verriez ça dans les faits?

1025 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Au niveau juridique, d'accorder aux citoyens, à leurs élus municipaux même, de pouvoir, je vais dire, amener un argumentaire qui s'oppose.

1030 On l'a vu, madame, l'année dernière, des projets de porcherie qui sont à la porte des municipalités et le problème qui est vécu avec la production porcine, celui-là, le problème majeur qui a élevé les citoyens, ça a été par le nez que ça nous a accrochés. C'est vraiment l'impact majeur que ça a eu sur la vie des citoyens, c'est l'odeur que ça dégage.

1035 Lorsque je fais une recommandation à la Commission pour redonner aux citoyens un droit de regard sur ce qui est fait par le monde agricole, je vise des lois qui ont été accordées aux producteurs agricoles sans égard de leurs voisins et avec un impact terrible sur le milieu.

1040 Quand j'entends mes petits cousins, moi, qui ne pensent même plus prendre la relève parce qu'ils sont écoeurés de se faire traiter de pollueurs, bien, je les amène se promener avec moi, puis on va en sentir des bonnes à des places, des fois. Mais ils disent: «Mon oncle, ouais, c'est pas partout pareil.» Mais je dis: «Ça, quand tu vis à côté de celle-là, par exemple, tu la prends pas.»

1045 Et c'est comme ça dans de nombreuses municipalités. Les citoyens se sont levés en bloc. Cette année surtout, on l'a vu en 2002. On est en 2003 là, grâce à un moratoire, c'est ralenti, mais il y a une problématique qui est là, madame. Puis c'est sérieux, ça. Je pense que ce n'est pas juste une question de nez fin, du tout, du tout, du tout. Et il y a des moyens de faire différent aussi. On n'est pas obligé de faire compliqué tout le temps, on peut faire simple. Même si on ne vient pas du Lac Saint-Jean, là, c'est possible.

1050

LA PRÉSIDENTE :

Puis comment on ferait simple?

1055

M. JOCELYN BEAULIEU :

1060 Par le *couvert* flottant, madame. Le *couvert* flottant diminue l'odeur de 80 %. En plus, quand le ministère subventionne des rampes basses, il n'y en a pratiquement plus d'odeur, et très proche. Mais ça n'a pas été une technologie qui a été approchée, parce que je crois que c'était trop simpliste ou trop simple ou ça ne coûtait pas assez cher. Parce que le couvercle flottant avec la mousse de tourbe, les derniers coûts qu'on pouvait... on parlait de .30¢ le mètre cube traité.

1065 Mais ce n'est pas un traitement complet, je l'admets. Mais comme traitement partiel, ça n'a pas juste un effet au niveau des odeurs. Quand ça a un effet au niveau des odeurs, c'est parce que l'ammoniac est capté. La mousse de tourbe, elle a un effet fantastique comme source tropique d'emmagasiner l'ammoniac et de le transformer sous forme organique. Ce chapeau de

tourbe-là, il y a toujours comme un espace qui flotte entre le lisier et le chapeau de tourbe, qui permet la digestion des gaz ammoniacaux qui s'échappent.

1070

Il en reste, il en demeure, mais quand 80 % disparaît, ça voudrait dire qu'il y aurait à peu près 80 % de la pression populaire qui pourrait disparaître avec ça. Si on met une rampe basse en arrière, ça peut baisser à 90 % facilement. Et si notre fermier est conscient de ne pas arroser la journée que les gars sont sur le bord de leur clôture, comme ils ont fait le printemps dernier lors de la campagne *Ça sent bon à la campagne*, ils ont fait attention dans les moments qu'ils arrosaient.

1075

J'ai remarqué, l'année dernière, qu'ils avaient fait attention à leurs pratiques. Je parle des agriculteurs. Alors, c'est parce qu'à un moment donné, lorsque les citoyens se lèvent et que le gouvernement amène un BAPE, ça a un effet, madame la présidente. Si j'ai participé à votre Commission, c'est que je le crois.

1080

LA PRÉSIDENTE :

Vous croyez que ça a un effet.

1085

M. JOCELYN BEAULIEU :

Je le crois, madame, des petits pas, j'y crois tout le temps. Même sur une piste de danse.

1090

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que mes collègues ont des questions? Monsieur Beauchamp.

1095

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'étais tombé là-dessus, parce que dans l'une des deux choses dans cette même page, il y avait cette idée-là que nous devons privilégier immédiatement cette approche pour jouir de petits pas. Donc, vous croyez à la pédagogie des petits gains, des choses humbles dans lesquelles on peut avancer un petit peu.

1100

M. JOCELYN BEAULIEU :

Je crois énormément dans les humbles. Et je sais qu'un steak, on ne mange pas ça tout rond; on prend des petites bouchées tout le temps. Alors, j'y crois profondément.

1105

Et l'approche du *couvert* flottant mériterait beaucoup de faire partie dans ces petits pas-là. Parce que la grosse technologie, avec sa grosse artillerie, elle peut rester prise dans les déserts; on le voit. Donc, revenons les deux pieds sur terre et des approches économiques, mais qui ont des impacts aussi palpables rapidement. C'est sûr que ce n'est pas un traitement complet, on le répète encore, mais c'est un traitement qui a un avantage énorme.

1110

1115 Ça a été développé par les gars de l'Université de Moncton au campus de Chipagan parce qu'il y avait énormément de tourbières, comme nous au Québec dans le Bas-du-Fleuve. Alors, ils ont fait cette recherche. Et ce développement-là, il est fait. Il reste quelques ajustements à faire, comme protéger contre les coups de vent la fosse à lisier. Parce que lorsque ton couvercle flottant est sur le lisier, s'il y a des grands vents, ça peut le déplacer, je ne dirais pas dans un coin, mais dans l'autre quartier de la fosse à lisier. Alors, il perd de son efficacité, il n'en recouvre plus l'entièreté.

1120 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous êtes comme votre grand-père!

1125 **M. JOCELYN BEAULIEU :**

Ah! mon grand-père...

1130 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous êtes en train de devenir un sage!

M. JOCELYN BEAULIEU :

1135 Il m'a donné l'amour de la terre, mais le temps m'a apporté la sagesse.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1140 Qu'est-ce que ça va être quand vous allez avoir mon âge!

M. JOCELYN BEAULIEU :

Si je me rends à l'âge de mon grand-père, vous allez en voir des bonnes.

1145 Je mentionnerais aussi, madame la présidente, l'approche des haies brise-vent. Parce que je fais beaucoup les campagnes et je vois beaucoup de rangs d'oignons aujourd'hui, puis je ne sais pas si c'est ce que les gens du ministère appellent des «haies brise-vent». Parce que je n'ai pas les programmes en main et leurs clients qui ont fait des haies brise-vent, mais j'en ai... dans la formation que j'ai prise dans les haies brise-vent, je n'ai pas réellement vu de haies brise-vent, j'ai vu des rangs d'oignons.

1150 La haie brise-vent est beaucoup plus étendue qu'un seul rang d'une seule essence. Une haie brise-vent, ce n'est pas une clôture, ce n'est pas un mur. C'est une éponge pour faire mourir le vent. Et de faire une haie brise-vent, c'est de créer une clairière. Cette clairière est efficace

1155 dans un périmètre de 25 hectares, 25 hectares à 30 hectares. Vous pouvez avoir une belle
clairière qui est protégée, dont vous allez jouir de l'effet de clairière.

On sait très bien que quand on est en plein vent, on n'a pas de plaisir. Puis aussitôt qu'on
se dirige dans une clairière, on enlève notre manteau, on a chaud. Il y a toujours cinq degrés au
1160 moins de plus dans une clairière. Alors, c'est même favorable aux cultures parce qu'en termes de
degrés/jour, on vient de monter. Mais c'est une source qui vient de l'agriculture biologique et, des
fois, on hésite de s'inspirer de l'agriculture biologique. Mais dans le passé, on l'a fait.

Puis comme avec la lutte intégrée, avant ça, lorsqu'on a commencé à réaliser qu'il y avait
1165 des semelles de labour, on n'a plus parlé contre les *chisels*. On a dit: «Oups! peut-être oui, c'est
intéressant de passer la *chisel* dans le champ, on peut défaire les semelles de labour comme ça.»

Maintenant, on commence à intégrer des haies brise-vent. Mais encore faudrait-il les faire
de façon réaliste. Et quand je propose de les mettre en pouponnière de peuplier, c'est parce que,
1170 on le sait, un peuplier, tu vas planter ça facilement avec un drageon, des plançons et ça a une
croissance rapide. Et ensuite, on peut élaguer ça tout le temps, tout le temps. Puis ça nous
fournit du bois raméal, beaucoup de biomasse. Parce que très souvent, faire du compost, on
parlait d'un problème de biomasse. Le bois raméal du peuplier, c'est parfait pour soigner les maux
de tête de la terre. L'*aspen*, c'est idéal.

1175

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Beaulieu, sur ce, merci d'avoir participé à cette consultation publique.

1180

M. JOCELYN BEAULIEU :

Merci, madame la présidente, messieurs.

1185

LA PRÉSIDENTE :

Alors, nous allons nous arrêter une quinzaine de minutes et nous revenons avec le
prochain intervenant, qui est le Groupe Robitaille.

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1190

(REPRISE DE LA SÉANCE)

LA PRÉSIDENTE :

1195

Alors, nous accueillons maintenant le Groupe Robitaille et ses représentants, monsieur
Luc Robitaille et monsieur Jacques Naud. Bonsoir. Alors, la parole est à vous.

M. LUC ROBITAILLE :

1200 Bonsoir, madame la présidente, messieurs les commissaires. Mon nom est Luc Robitaille. Je suis agronome et je suis directeur des ventes de la section porc et responsable de l'environnement pour le Groupe Robitaille. Je vais laisser Jacques se présenter.

M. JACQUES NAUD :

1205 Mon nom, c'est Jacques Naud. La raison que je suis ici, c'est moi qui a fait l'essentiel des PAEF du Groupe Robitaille et Luc m'a demandé de venir. Si vous avez des questions plus techniques, je pourrais aider à y répondre.

1210 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. LUC ROBITAILLE :

1215 Donc, l'objectif de la présentation est vraiment de démontrer qu'il est possible de produire du porc tout en étant respectueux de l'environnement et ce, peu importe le type de ferme ou d'entreprise.

1220 Le plan que je vais suivre, bon, je vais faire une courte présentation de l'entreprise, c'est qui le Groupe Robitaille, et vous parler c'est quoi notre virage agroenvironnemental, en parlant de l'élevage sans sol et des receveurs, qui est pour nous un maillon super important. Je vais vous glisser un mot aussi sur la cohabitation, et finalement la conclusion.

1225 Le Groupe Robitaille, c'est qui? Bon, c'est une entreprise familiale de seconde génération. Elle a été fondée environ au début des années 70. C'est présentement géré par les quatre fils du fondateur. L'entreprise oeuvre dans le domaine avicole, porcin et dans la fabrication d'aliments pour animaux.

1230 Au point de vue aviculture, rapidement, nous oeuvrons dans la production de poulets, la production de dindes à griller, des dindes de reproduction, et aussi nous sommes propriétaires d'un couvoir.

1235 Au niveau porcin, nous disposons de 43 sites, dont 30 % sont à contrat. Les sites, en général, ne dépassent jamais 2 800 porcs ou 1 500 truies en maternité. Ces sites sont majoritairement situés dans les MRC du Haut-Richelieu, qui comporte seulement deux municipalités en surplus, ou dans des Jardins de Napierville qui n'a aucune municipalité en surplus.

1240 Aussi, nous oeuvrons, nous sommes impliqués dans les activités d'abattage et de transformation de la viande porcine. Donc, avec ça, le Groupe Robitaille emploie environ 400 personnes.

1245 Le virage agroenvironnemental. Ça fait au-dessus de dix ans que nous sommes engagés, si vous voulez, dans une démarche. Mais par contre, c'est depuis 97, avec les nouvelles lois, les nouveaux règlements, que nous avons fait vraiment un gros déclic, si vous voulez. Toute l'approche a été basée là-dessus.

1250 Le principe de base, ici, le carré représente un milieu agricole. Dans le milieu agricole, il y a différents paramètres principaux. Il y a des animaux de toutes sortes, pas juste le porc. Ces animaux-là ont du fumier. Ces fumiers-là vont aux sols et les sols produisent des grains.

1255 Bon, tout ça, qu'est-ce qu'il faut comprendre de tout ça? C'est qu'à l'intérieur du milieu agricole, il faut faire le recyclage des principaux éléments nutritifs. Pour le besoin de la cause, on va se concentrer azote-phosphore. Disons phosphore, ça va être plus simple à dire durant la présentation.

1260 Le sol, par lui-même, a une structure qui contient les éléments nutritifs et qui est propre pour supporter une culture. La culture prélève le phosphore. Il produit les grains — genre soya maïs, principalement — et ces grains-là sont ingérés par les animaux. Ces animaux-là, bien sûr, ils produisent de la viande, donc il y a une partie du phosphore qui est exportée du système, si vous voulez. Par contre, il y a une grosse partie aussi qui revient aux fumiers. Et les fumiers, par la suite, sont incorporés au sol.

1265 Tout ça pour vous dire quoi? Ça veut dire que si la pression, si tout, je pourrais dire, le *management* ou la régie de chaque étape est super bien faite, ça va faire ensuite que le milieu agricole va avoir beaucoup moins de perte au niveau des cours d'eau ou des nappes phréatiques. Donc, il faut travailler sur chaque étape, selon nous, pour l'environnement. Donc, s'il y a bien des efforts de mis sur les animaux, ce fumier, par contre, au sol, s'il y a une perte par érosion, par exemple, le milieu agricole va rejeter du phosphore. Tantôt, je vais revenir plus en détail là-dessus.

1275 Donc, suite à ça, les principales réflexions qu'on a faites là-dessus, si on veut protéger la qualité de l'eau, il faut s'assurer une bonne gestion des éléments nutritifs, combinée à un contrôle de l'érosion.

1280 Une autre réflexion. Au niveau des lisiers, il faut éviter de travailler avec des estimations et chercher surtout à travailler avec des données réelles. Le lisier, il n'est pas un déchet mais, par contre, une ressource, un produit qui a une valeur économique et agronomique. Donc, il faut changer un peu notre mentalité là-dessus.

1285 Par contre, chez Robitaille, le constat effectué là-dessus: pour que notre milieu agricole soit le plus efficace possible, c'est bien sûr, on a constaté qu'il manquait de terres en disponibilité pour l'ensemble de l'entreprise. Bon, là, on fait quoi? Il y a deux options — on s'est assis — il y a deux options majeures envisageables, si vous voulez. Un, on va acheter toutes les terres qu'il nous manque ou, deux, on travaille avec des nouveaux receveurs.

1290 Bon, première chose, si on achète les terres, qu'est-ce qui arrive? On pourrait créer dans le milieu une surenchère artificielle qu'on appelle. Parce qu'on crée une demande puis là, les prix augmenteraient. Bon, c'est vraiment artificiel, ce n'est pas logique comme tel. Nous croyons qu'obliger les producteurs porcins à posséder toutes leurs terres fragiliserait fortement les entreprises autonomes porcines, mais également les autres productions.

1295 Cette obligation ferait monter en flèche le prix des terres et les entreprises autonomes porcines auraient de la difficulté à se conformer, tandis que la possibilité d'expansion d'entreprises oeuvrant dans d'autres secteurs de production serait limitée, parce que tout le monde subirait la conséquence de ça. Donc, bien sûr, on n'a pas opté pour celui-là.

1300 Là, on a opté pour l'autre. Mais par contre aussi, je voulais vous dire avant, en aucun temps nous ne voulons être en compétition avec les autres producteurs, surtout ceux de grandes cultures. Parce qu'on a plusieurs producteurs qui prennent notre fumier puis on travaille en relation. On ne veut pas aller en compétition avec eux.

1305 Donc, on avait un gros défi. C'était de trouver d'autres receveurs. Mais comment on fait ça? Puis là, il ne faut pas se leurrer, on parlait, comme je pourrais dire, il y a deux prises pour nous autres. La première, dans le champ, tout le monde le dit, bon, la faiblesse de la valorisation des fumiers ou des lisiers: «Le fumier, ça ne vaut rien, c'est un déchet.» Puis l'autre tabou, dans le champ, c'est le manque de crédibilité de la gestion liquide. Je pense qu'au niveau du BAPE, vous en avez entendu de toutes les couleurs là-dessus.

1310 Donc, notre façon de procéder a été de faire une formation aux receveurs. La formation, aujourd'hui, je ne dirai pas toute la formation parce que ça me prendrait plusieurs heures. Mais, par contre, on est revenu sur le schéma, on leur a expliqué en détail chaque étape, si vous voulez, pour vraiment démontrer au receveur que le lisier n'est pas un déchet, mais il a une valeur économique, et cette valeur économique là pouvait vraiment baisser son taux de production. On voulait l'amener à la même longueur d'ondes de nous, si vous voulez.

1320 Puis une fois que les receveurs étaient vraiment pour avoir le lisier, on s'est assuré qu'il y ait des PAEF de faits. C'est là que comme Jacques est rentré en ligne de compte, soit avec Jacques ou avec un club agroenvironnemental de la région, si vous voulez.

1325 Mais par contre, on s'est vite aperçu que les PAEF sont trop complexes. Moi personnellement, la première fois que j'ai vu un PAEF, j'ai dit: «Comment ça marche? Ça mange quoi, ça là?» Je trouvais ça très compliqué. Là, on a donné un petit mandat de simplifier ça au minimum pour que ce soit vraiment applicable au champ, le gars qui est dans le champ: «Comment j'applique ça?» Tu sais, pour nous, c'est primordial.

1330 Aussi, on est parvenu facilement à tenir compte que le PAEF ne tient pas compte de l'érosion. Bon, là, on s'est dit: «Oui», si on revient à notre schéma tantôt, on a dit: «Si les sols, c'est mal fait, l'érosion, même si on met tous les efforts imaginables de l'autre côté, on pollue pareil.» Là, par contre, les gens de grandes cultures, généralement, sont sensibles à ça, mais on peut dire qu'ils sont pénalisés financièrement. Donc, on ne devrait pas pénaliser

financièrement, en sabrant dans les prestations de l'assurance-récolte, les producteurs qui font et entretiennent des bandes riveraines, sous prétexte que ces superficies ne sont pas cultivées.

1335

Nous croyons que s'ils sont bien gérés, les élevages sans sol ne comportent pas plus de risques pour l'environnement que les élevages bien gérés ayant toutes les superficies en propriété. Par contre, nous serions cependant disposés à l'implantation d'un suivi plus rigoureux pour les élevages sans sol, ainsi qu'un contrôle plus systématique et rigoureux des ententes d'épandage.

1340

Donc, là, j'arrive à la cohabitation. C'est évident que les gens, les citoyens alentour, on parle souvent d'odeur. Bon, c'est vrai. Mais par contre, il existe des moyens pour atténuer les effets et ça fait longtemps qu'on travaille là-dessus. C'est sûr, on travaille énormément pour l'enfouissement des lisiers le plus rapidement possible, dans des conditions optimales. C'est bien important de le spécifier.

1345

Puis bon, c'est sûr que les sites, les nouveaux sites de production, c'est des sites plus éloignés, sur des sols de moyenne qualité. Puis en plus, avec les nouvelles technologies, maintenant il y a des toits sur les fosses. On espère que ça va marcher longtemps. Mais là, présentement, tous les nouveaux sites, depuis 2001, ils ont eu des toits sur les fosses. Ça réduit de beaucoup les odeurs.

1350

Ici, juste pour vous rappeler rapidement, on a passé alentour de tout notre système de production. Puis en plus, ici, on a mis des lignes en gras, parce que si la régie est bien faite partout, les pertes sont vraiment diminuées au niveau du milieu agricole ou du milieu aquatique, si vous voulez.

1355

Donc, en conclusion, c'est évident que notre entreprise souhaite continuer à se développer et sera heureuse de la levée du moratoire. Par contre, le développement futur, il va être vraiment encore -- avant, c'était bien planifié, mais encore super bien planifié. Il faut respecter les contraintes économiques, environnementales et aussi sociales. Dans l'avenir, nous voulons continuer à agir de façon responsable et effectuer un suivi sérieux dans le domaine de l'agroenvironnement.

1360

Nous croyons qu'une loi ou un règlement général capable de gérer l'ensemble de la problématique pour toutes les régions de la province sera très difficile, à moins que vous trouviez une façon très, très originale, parce que chaque région a ses particularités, je crois.

1365

Donc, nous sommes personnellement en faveur de l'application d'une réglementation environnementale efficace et nous serions prêts à nous conformer à une nouvelle norme optionnelle vérifiée par un contrôle externe. Nous ne privilégions aucun modèle particulier. Chaque producteur peut choisir son modèle, le créneau qui lui convient le mieux. Merci.

1370

LA PRÉSIDENTE :

1375

Merci. J'aimerais mieux comprendre, en fait, votre modèle de production. Vous dites que vous avez 43 sites de production porcine et il y en a 30 % qui sont à contrat.

M. LUC ROBITAILLE :

1380

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1385

Donc, ces contrats-là, en fait, ce sont des engraissements, entre autres. Il y a peut-être des maternités aussi.

M. LUC ROBITAILLE :

1390

Il peut avoir des maternités, pouponnières et engraissements. Il peut avoir les trois. Toute la production est faite sur trois sites.

LA PRÉSIDENTE :

1395

D'accord. Ce que je veux comprendre, c'est que vous nous avez parlé d'un rectangle, qui est votre espace agricole.

M. LUC ROBITAILLE :

1400

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1405

C'est ça que je veux mieux visualiser. Vous êtes, entre autres, à Napierville, dans la MRC des Jardins.

M. LUC ROBITAILLE :

1410

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1415

Donc, votre entreprise est là. Et vos fermes qui sont à contrat avec vous, est-ce qu'elles sont également dans votre même espace agricole ou si elles sont réparties ailleurs sur le territoire?

M. LUC ROBITAILLE :

1420

La majorité sont dans le même territoire, mais il y en a d'autres à contrat dans d'autres MRC aussi. Mais quand je fais le schéma du modèle de milieu agricole, ça peut être très flexible. Ça peut être une ferme. S'il y a deux, trois fermes, une à côté de l'autre, ça te prend deux, trois fermes.

1425 Donc, qu'est-ce qu'on veut dire par là, c'est que simplement, peu importe qu'est-ce qu'on produit, il faut respecter l'environnement puis il faut tenir compte de tous les critères. Mais c'est très flexible. Donc, ça peut être des vaches aussi, ça peut être... c'est vraiment milieu agricole.

LA PRÉSIDENTE :

1430 D'accord. Dans vos recommandations, vous recommandez, vous dites, un règlement qui est appliqué de façon uniforme partout au Québec, vous trouvez que c'est un peu difficile à comprendre.

1435 Alors, quels seraient les critères, peut-être c'est moi qui ai mal compris, mais quels seraient les critères que vous aimeriez mettre en évidence à la Commission en regard de ça.

M. LUC ROBITAILLE :

1440 On est bien conscient, pour développer de nouvelles porcheries dans une zone en surplus, vraiment en surplus, où il y a beaucoup, beaucoup de porcheries, c'est très difficile versus dans des endroits ou dans d'autres territoires où il y a très, très peu de porcs ou d'animaux.

1445 On reçoit des demandes, souvent des demandes dans ces territoires-là, si les gens veulent construire des porcheries ou de quoi du genre pour... justement les gens sont très, très — comment je pourrais dire — ils connaissent la valeur du lisier et ils veulent avoir du lisier.

Donc, c'est très difficile... dans ces régions-là, on pourrait facilement développer encore une agriculture durable, puis bien faite, je crois. Tandis que dans une région où c'est surpeuplé, écoute, là, juste survivre là, déjà c'est beaucoup.

1450 Donc, c'est pour ça que si en même temps, on veut tout régler — puis ça, là, je m'embarque, puis en fin de compte ce n'est pas de mes affaires — mais si on veut tout régler en même temps, régler toutes les régions, les municipalités en surplus sans pénaliser les autres, je ne sais pas comment la loi — c'est un peu dans ce sens-là que je voulais dire — je ne sais pas comment la loi va sortir ou les règlements vont sortir pour régir ça. Mais encore là, c'est une opinion personnelle, puis ce n'est pas...

1455

LA PRÉSIDENTE :

Ça va.
1460 Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1465 J'aimerais vous parler des ententes d'épandage. Vous avez des ententes d'épandage?

M. LUC ROBITAILLE :

Bien sûr, oui.

1470 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Elles sont d'une durée de combien de temps, d'habitude?

M. LUC ROBITAILLE :

1475 Bon, généralement, il y en a à 10 ans, il y en a à 5 ans, ainsi de suite.

Mais ça, là, la durée, c'est une chose pour moi qui est important, oui et non. Je peux avoir une durée de 20 ans avec vous, mais si vous n'êtes pas content, vous allez tout faire pour

1480 que ça ne marche pas. Puis si ça ne marche pas, on va polluer. puis là on est quand même responsables. Donc, la durée, pour moi, c'est comme un mariage: c'est pour la vie, mais on ne sait jamais quand ça casse là.

1485 Donc, il faut vraiment travailler en fonction que les gens perçoivent le lisier comme une ressource économique, tout le temps. Si on réussit ça constamment, puis améliorer ça, je ne vois pas pourquoi que ça va casser, ça va briser.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1490 Est-ce que vous, quand vous faites une entente d'épandage, est-ce que vous payez l'agriculteur pour épandre votre fumier ou votre lisier chez les gens?

M. LUC ROBITAILLE :

1495 Bonne question. Oui. Premièrement, on paye, en premier lieu... bon, ça, je pense que chaque organisation...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1500 Ça doit être variable selon les ZAL ou pas les ZAL.

M. LUC ROBITAILLE :

1505 Oui. Chaque organisation a sa politique. Mais chez nous, de la façon dont on a procédé pour être sûr, on paye le PAEF en premier. Le PAEF est payé.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1510 Le PAEF du receveur?

M. LUC ROBITAILLE :

Du receveur est payé.

1515 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

D'accord.

M. LUC ROBITAILLE :

1520 Et on paye l'épandage. Le fumier est donné. Ça, c'est...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1525 Vous donnez votre fumier?

M. LUC ROBITAILLE :

1530 Oui. Et soit on va l'étendre nous-mêmes ou si le producteur est bien équipé pour l'épandre lui-même, on peut lui donner un montant forfaitaire; limité, par contre, c'est sûr.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1535 Pour qu'il l'épande.

M. LUC ROBITAILLE :

Pardon?

1540 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Pour qu'il épande le lisier sur son terrain.

M. LUC ROBITAILLE :

1545 C'est ça, oui, pour l'encourager à bien faire les choses.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1550 Même si vous êtes dans des régions où il n'y a pas de surplus?

M. LUC ROBITAILLE :

1555 On est principalement dans des régions où il n'y a pas de surplus.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1560 D'accord. Vous connaissez vos compétiteurs, j'imagine. Et dans les zones de ZAL, est-ce que les montants que peut payer quelqu'un qui a beaucoup de lisier à disposer, est-ce que les prix sont plus élevés pour demander l'autorisation d'épandre?

M. LUC ROBITAILLE :

1565 Ça, c'est une question piège, ça là. Écoutez...

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Regardez-moi, est-ce que je suis quelqu'un à poser une question piège!

1570 **M. LUC ROBITAILLE :**

Je ne suis pas sûr. Écoutez, c'est sûr qu'on entend dire plein de choses, plein d'affaires. Donc, je ne peux pas apporter une réponse et je peux généraliser là. Mais on entend dire plein de choses. Est-ce que c'est pour mieux négocier? Je le sais pas. Mais c'est sûr, une région qui sont
1575 vraiment, vraiment en surplus, ça leur coûte plus cher que nous autres; ça, c'est sûr. Mais de combien, je ne sais pas. Je ne peux pas vous dire.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

1580 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais.
1585

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Dans vos expériences d'implantation de sites porcins ou, par la suite, dans la cohabitation, dans le suivi d'une implantation existante, avez-vous déjà rencontré des problèmes de cohabitation? Est-ce qu'il y a déjà eu des comités de citoyens qui se sont organisés, qui ont dit: «On n'en veut pas de porcherie», des choses comme ça?
1590

Et tout ça, je vais tout vous déballer, parce qu'après ça je veux vous demander, vous dites: «On a hâte que le moratoire soit levé», alors, bon, premièrement, c'est quoi vos expériences en matière de cohabitation? Et si le moratoire éventuellement est levé, compte tenu du nombre de comités de citoyens qui s'opposent aux implantations de porcherie, comment envisagez-vous l'avenir d'implantation de porcherie?
1595

M. LUC ROBITAILLE :

1600

Bon, une bonne question. Oui, on a déjà eu un cas où on avait le permis et, à un moment donné, il y a eu une petite manifestation. Ça s'est réglé à l'amiable, avec un médiateur. On s'est parlé. En fin de compte, ça s'est réglé. Dans l'avenir, c'est évident...

1605

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Excusez-moi, je vous arrête tout de suite parce que c'est intéressant. Vous dites: «On a réglé. Il y a eu un médiateur.» Pourriez-vous vous étendre un peu plus là-dessus? C'est qui le médiateur? Et comment vous êtes parvenus à vous entendre?

1610

M. LUC ROBITAILLE :

1615

D'accord. C'est que, bon, le médiateur, avec le ministère de l'Environnement, il y a eu un médiateur de nommé. Et par la suite, avec le comité de citoyens, on a trouvé un endroit dans la même municipalité, là on a accepté d'aller construire à une autre place dans la même municipalité. Donc, ça s'est réglé comme ça.

1620

Dans l'avenir, c'est évident que... bon, ce matin, vous avez entendu le mémoire de l'AQINAC. Je n'ai pas besoin de tout répéter qu'est-ce qu'ils ont dit, ils ont passé trois heures ici. Mais par contre, nous autres, oui, on approuve l'AQINAC, oui.

1625

Dans l'avenir, j'ai dit tantôt que les nouvelles implantations, il faut tenir compte que la valeur sociale devient important. Puis on va tout faire, dans la mesure du possible, pour contenter les gens d'une façon rationnelle. Ce n'est pas toujours évident parce qu'il y a beaucoup, beaucoup d'émotion là-dedans. Mais on pense, avec une façon rationnelle, les choses bien faites, à un moment donné le bon sens va revenir à la source. Puis on espère.

1630

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1635

Quand vous dites: «rationnelle», ça m'intéresse. Dans l'approche qui est proposée, c'est, bien sûr, des rencontres avec les gens, des séances d'information. Êtes-vous prêt à...

1640

C'est parce que la question que je posais ce matin en relation avec ça, c'est, dans le fond, ces rencontres-là, vous allez fournir de l'information mais les citoyens vont vouloir connaître les impacts de vos projets, être rassurés là-dessus. Et ça équivaut pratiquement à dire: «Bien, on veut avoir -- ça prend une étude d'impact.» J'ai remarqué que tous vos projets d'engraissement sont à 2 800 places/porcs, puis c'est à peu près 592 ou 595 unités animales.

M. LUC ROBITAILLE :

1645 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1650 Donc, justement dans la mesure où vous avez quelques projets, puis il y en a plusieurs dans votre même zone agricole, en fait une zone agricole restreinte, pourquoi n'êtes-vous pas enclins justement à faire ce type d'étude d'impact et à présenter des résultats d'une étude d'impact aux citoyens et à présenter, dans le fond, un peu l'ensemble des projets que vous avez l'intention d'implanter?

1655 **M. LUC ROBITAILLE :**

Bon, écoutez, c'est une question encore très difficile à répondre. Mais, bon, il y avait des normes fixées à 600 unités animales. C'est évident que, oui, on se rapproche de 600 unités animales.

1660 Si je fais un parallèle un peu hors contexte, je vais sur l'autoroute puis la limite est de 100 kilomètres, je n'irai pas à 60 kilomètres. Je vais me rendre à 100 ou 110 kilomètres. Disons 100 kilomètres s'il n'y a pas de police ici. Donc, ça, c'est évident.

1665 L'étude d'impact... on essaie de rester dans des choses qu'on connaît. On essaie de vraiment bien faire les choses. Mais je ne veux pas m'embarquer dans l'étude d'impact parce que je ne connais pas assez c'est quoi une étude d'impact. Puis jusqu'à date, on n'a pas vu la nécessité de ça.

1670 Donc, dans le futur, est-ce que ça va être ça ou pas? Je ne sais pas. Mais je ne peux pas m'embarquer dans une chose que je ne sais pas. On a essayé de toujours respecter au maximum l'environnement, puis faire plus que l'environnement le demandait.

LA PRÉSIDENTE :

1675 Monsieur Marquis.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1680 Mes collègues vous ont posé des questions pour l'implantation de nouvelles porcheries. Moi, je voulais vous en poser une un peu pour les épandages.

1685 Alors, on sait qu'à plusieurs endroits, entre autres, les odeurs à l'épandage sont un problème. Je sais que vous avez pris des moyens pour régler ces problèmes-là mais, effectivement, plein succès ou si vous vous retrouvez quand même avez des plaintes au niveau

des épandages? Et sinon, justement, c'est quoi qui fait que vous avez vraiment diminué les odeurs au point de ne pas avoir de problème?

M. LUC ROBITAILLE :

1690

Écoutez, les plaintes... mon frère est dans la salle ici, je peux lui demander s'il y a eu des plaintes, mais je ne me souviens pas d'avoir eu des plaintes formelles comme telles. On était quand même conscients, puis on vit aussi, on demeure tous sur des fermes, nous autres aussi. Donc, on sait c'est quoi. Donc, on est bien conscients.

1695

Donc, c'est sûr, tantôt je disais: «Je pense que la clé du succès dans l'épandage ou dans les odeurs, c'est étendre...», l'application du lisier demeure la clé du succès, si vous voulez, avec les receveurs. Un, on parle de la compaction des sols, ainsi de suite. Donc, il faut travailler là-dessus. Ça, travailler là-dessus, en même temps ça veut dire, ton sol, quand on va étendre le lisier, le sol est sec. Si le sol est sec, le sol absorbe plus rapidement le lisier. Donc, déjà là, il y a beaucoup, beaucoup, beaucoup moins d'odeurs.

1700

Donc, c'est toute une question de bon sens et de régie en dedans qui fait en sorte qu'on améliore énormément -- disons on diminue l'odeur, si vous voulez. Disons, c'est une question de bon sens.

1705

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

Je serais curieux de savoir le succès de votre nutritionniste pour réduire le phosphore et l'azote avec les porcs. En gros, il a réduit les quantités de quoi, à peu près?

1710

M. LUC ROBITAILLE :

Bon, écoutez, quand on fait les bilans alimentaires, ainsi de suite, c'est sûr qu'on a réalisé avec ça que tout l'impact que ça a... que chaque amélioration de performance sur le porc, quel impact ça peut avoir sur le nombre de taille nécessaire. Là, c'est évident que, même avant l'Environnement, même avant le ministère, on a toujours *challengé* le nutritionniste sur les performances, ainsi de suite. Mais avec le nutritionniste, moi, je pense, la première étape de l'environnement a parti sur le bureau du nutritionniste, dans le sens qu'on l'a...

1715

1720

Je prends un exemple au hasard. Si une moulée X avait, mettons, .7 % de phosphore dans la moulée, là, je lui ai demandé: «Es-tu sûr qu'à .6 %, ça ne marchera pas? Jusqu'où on peut baisser sans que les performances d'animaux ne soient pas affectées non plus, puis ils sont viables les animaux aussi, puis en même temps l'environnement.» Ça, c'est évident que constamment, le nutritionniste avec qui on fait affaire est *toujours à l'affût d'idées* là-dessus.

1725

Puis aussi, entre-temps, tout se passe aussi dans la performance des animaux. C'est influencé par la génétique. C'est influencé par le confort. Plus un animal est confortable, mieux il performe. Donc, c'est tout ça qui fait en sorte qu'en bout de ligne, il y a moins de phosphore dans

1730 la fosse, réel là. S'il y a moins de phosphore dans la fosse, bon, bien, là, il y a moins de problèmes d'environnement.

M. ALFRED MARQUIS, commissaire :

1735 Donc, ce n'est pas juste le phosphore et les acides aminés. C'est toute une régie au complet qui change de façon importante.

M. LUC ROBITAILLE :

1740 Ah! bien sûr, génétique, la moulée en comprimés, une foule de facteurs fait en sorte que... Le principe est simple. La production de viande reste constante, mais si ça prend plus d'aliments pour produire, pour faire la même viande, bien, ça ne prend pas un gros calcul pour savoir que le restant va dans la fosse. C'est là-dessus. Il faut travailler là-dessus. Dans mon schéma, tantôt, la première étape est là. Il faut travailler là-dessus, mais il va toujours en avoir
1745 pareil.

LA PRÉSIDENTE :

On vous remercie, monsieur Robitaille.

1750

M. LUC ROBITAILLE :

Merci.

1755

LA PRÉSIDENTE :

Maintenant, j'invite monsieur Jean-Bernard Addor. Bonsoir!

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

1760

Bonsoir! Mon mémoire s'intitule *Questions d'un citoyen sur la production porcine*. Il ne va pas rentrer dans des détails techniques comme de nombreux autres mémoires l'ont déjà démontré, mais par contre plutôt sur ma perception en tant que Montréalais, sur les questions que je me pose et sur les impacts que la production porcine peut avoir sur moi, ici à Montréal.

1765

Moi, je suis un citoyen et je veux réduire mes impacts négatifs sur l'environnement. Je veille à ma santé. Je veux vivre en paix et en respectant les autres habitants de la planète. Et je pense que le marché là-dessus, l'économie est un facteur important sur la paix, et c'est très d'actualité ces jours-ci.

1770

Je développe des contacts avec d'autres citoyens qui ont les mêmes préoccupations, ici et ailleurs. Et je vais régulièrement aider à la ferme de mon producteur de légumes. J'ai aussi

participé avec le BAPE et la Fédération des producteurs de porcs à la visite d'une exploitation de production de porcs.

1775

En quoi la production, industrielle ou non, de porcs me touche. Comme nous mangeons tous, l'agriculture a un impact sur notre alimentation à tous. Maintenant, bon, on peut choisir de ne pas manger de porc et d'être végétarien. Il y en a beaucoup qui font le choix de plus en plus, en ville en tout cas.

1780

La qualité de la viande que nous mangeons dépend de son mode de production. Et quand je parle de la qualité de la viande, je ne fais pas référence aux critères de qualité utilisés sur le marché électronique du porc, mais à ce que je peux constater quand je fais la cuisine et aux impacts de la nourriture sur ma santé. Je pense que vraiment, c'est un point très important.

1785

Pour moi, quand j'ai une viande qui provoque ce que j'appelle un marécage dans ma poêle, quand je cuis mon morceau de viande puis qu'il y a de l'eau partout qui sort autour, là, moi, je n'appelle pas ça une viande de qualité, même si sur le marché électronique elle est classée A, superbonne.

1790

La viande aussi doit avoir un bon goût. Et vraiment, je trouve qu'au fil des années, on s'en vient avec des critères de qualité qui donnent une superbonne qualité A à quelque chose qui ne correspond pas du tout, mais vraiment pas du tout à mes critères de consommateur.

1795

De ce que, moi, j'arrive à percevoir pour arriver à avoir une viande de qualité, il faut des animaux qui soient en bonne santé, donc qui peuvent vivre sans médicaments et qui ont une alimentation saine. Et le mode de production a un impact direct sur ce que je considère être la qualité de la viande que je viens de présenter.

1800

Donc, la production de porc me touche par ses différents impacts. D'abord, la qualité du produit qui a un impact direct sur mon plaisir de manger, sur ma nourriture, ma santé, ma qualité de vie. On l'a vu aussi tantôt avec la question des antibiotiques, que ça peut toucher directement ma santé. Le fait d'utiliser trop d'antibiotiques dans l'agriculture, ça peut faire que le jour où, moi, j'ai besoin d'antibiotiques pour être soigné, ils ne vont plus fonctionner parce qu'ils seront foutus en l'air à cause d'une surutilisation.

1805

Il y a un impact sur l'environnement. Donc, la dégradation de l'environnement, due à une production peut-être abusive, peut affecter ma santé, peut causer la destruction des milieux que je peux utiliser pour mes activités de loisir. Comme aujourd'hui avec l'agriculture industrielle, de plus en plus de cours d'eau sont complètement dans un état très déplorable, ce qui fait que les gens de la ville qui veulent profiter des cours d'eau — moi, c'est du canot que je fais, d'autres vont faire de la pêche — bien, il faut qu'ils aillent toujours plus loin pour pouvoir trouver de l'eau correcte.

1810

1815

Les sols sont détruits, les haies coupées, l'érosion est le bonheur des épandeurs de lisier qui peuvent avoir le droit d'épandre plus sur une terre plus pauvre. C'est vraiment des choses que je ne comprends pas. J'ai été voir encore, il y a quelques mois, à la ferme et on m'a montré des

photos de la région il y a deux ans, avec plein de haies, puis on m'a dit: «Celle-là coupée, celle-là coupée, celle-là coupée.»

1820

Bon, je pense que d'ici deux mois, quand je vais aller en Montérégie, je vais voir les tracteurs dans les champs puis des colonnes de fumée qui montent, c'est le sol qui est enlevé par le vent et qui s'en va plus loin. C'est la désertification du sol. Puis là, ce que je me dis, c'est que cette désertification-là, à cause de la fertilisation, finalement elle profite aux épandeurs de lisier.

1825

Et ça, je trouve que c'est vraiment un problème. Parce qu'au lieu de prendre soin du sol et de faire attention que le sol, il reste là, non, on coupe les haies, puis on coupe les haies. Mais ce n'est pas pour gagner 1 % du territoire, parce que la haie, ça occupe vraiment un espace qui est vraiment très faible.

1830

Si vous regardez une haie autour d'un champ, c'est peut-être 1 % ou je ne sais pas trop quoi, mais c'est vraiment négligeable. Par contre, si vous coupez la haie, vous avez de l'érosion avec le vent puis, là, vous avez le droit de mettre plus de lisier. Donc, c'est pour ça qu'ils coupent les — en tout cas, moi, c'est ça que je pense — c'est pour ça qu'ils coupent les haies; c'est pour pouvoir en mettre plus.

1835

Maintenant, qu'est-ce qui se passera le jour... parce qu'un des grands problèmes qu'on a là, c'est que la production, elle est pour le marché international. Ça veut dire qu'on a un prix qui est fixé par le marché international. Si on veut vendre, il faut qu'on soit en dessous de ce prix-là. Si on est au-dessus de ce prix-là, ça veut dire qu'on n'est plus compétitif puis qu'il faut arrêter la production de porcs.

1840

Ça, c'est complètement le contraire de ce qui se passe sur un marché vivrier. Si on veut produire pour la consommation locale, si, à cause des contraintes environnementales et sociales, on doit augmenter un petit peu le prix de production, tous les producteurs auront la même augmentation de prix, qui se répercutera sur le prix du marché. Les consommateurs n'auront pas le choix de payer un petit peu plus cher. Peut-être qu'ils mangeront du boeuf à la place du porc, mais je n'y crois pas, ou des pois chiches si ça leur tente.

1845

Donc, ça veut dire qu'avec ça, on encourage une production qui va détruire les sols. Et donc, le jour où ça ne va plus marcher sur le marché international, qu'est-ce qu'on va faire avec ces sols-là? Est-ce qu'on va être encore capables, sur ces sols complètement dévastés, de produire les aliments dont on a besoin en tant que citoyens, ici? C'est ça que je me pose comme question.

1850

C'est aussi ça que je me pose comme question, quand je vois que l'espace qui est nécessaire pour des fermes maraîchères autour de Montréal, ces champs-là sont menacés d'être vendus pour faire du maïs. Donc, ça veut dire qu'un jour, on va se ramasser qu'on n'aura plus de légumes de Montréal, il va falloir qu'on achète que des légumes marocains. Bon. C'est là que je me dis: qu'est-ce qui va se passer le jour où les frontières seront fermées?

1855

1860

Maintenant, ce qui se passe aussi, c'est... oui, il y a aussi les paysages qui vont être dégradés pas mal. Parce que c'est plus beau quand même quand il y a des haies et que ce n'est pas du désert.

1865 Pour l'impact financier, la production est subventionnée par nos impôts et les bénéfices de cette production, à qui vont-ils? De nouveau, si on a une agriculture qui est vivrière, on peut dire au moins que la nourriture va nourrir tout le monde. Donc, le bénéfice va pour tout le monde. Avec une production d'exportation, les seuls bénéfices sont ceux qui se remplissent les poches avec ça.

1870 Aussi une question que je me pose, c'est par rapport à la question des accords économiques internationaux qui interdisent ou qui veulent réduire le subventionnement de la production. On se retrouve avec la production porcine, quelque chose qui est quand même pas mal subventionné directement ou indirectement, et je suis très curieux de savoir comment ça va s'insérer dans les marchés internationaux.

1875 Est-ce qu'à un moment donné, ils vont refuser que ces produits-là arrivent sur le marché ou est-ce qu'à un moment donné, on peut s'attendre à des mesures de rétorsion d'autres pays à l'égard d'autres secteurs économiques du Canada et qui pourraient, par exemple, menacer des secteurs où des citoyens, des citoyens en dépendent?

1880 Donc, quelle production porcine est justifiée? Donc, là, une question qu'on doit se poser, c'est: qu'est-ce qu'on veut comme agriculture? Combien on est prêts à payer pour de la viande? Combien on est prêts à payer pour détruire l'environnement, tout ça?

1885 Donc, là aussi, c'est un choix de société. Oui, c'est ça, c'est là-dessus que je veux arriver. Je ne suis pas du tout d'accord avec quelques interventions que j'ai entendues tout à l'heure sur la question que les consommateurs, parce qu'en tant que classés comme consommateurs vivant à Montréal, on ne peut pas faire un choix. On ne peut pas dire, 1890 aujourd'hui, que le marché qui est présent avec des produits biologiques en petites quantités, on ne peut pas dire que ce marché-là permet aux consommateurs de faire un choix et que si le biologique n'est pas plus répandu, c'est parce que les consommateurs n'en veulent pas.

1895 Le marché, il est biaisé parce que les fermes biologiques, elles n'ont pas les mêmes accès aux subventions que les grosses exploitations. Et pour toutes sortes de mécanismes, le prix sur le marché n'est pas représentatif. Donc, c'est-à-dire que le prix de la production industrielle arrive sur le marché à un prix qui est trop bas par rapport à la production biologique, pour différents mécanismes, ce qui fait que les consommateurs ne peuvent pas faire un choix. Non plus aussi... oui, donc, c'est ça. Donc, la loi du marché ne peut pas s'appliquer, ce qui fait 1900 qu'on ne peut pas dire, aujourd'hui, que les consommateurs ont effectué le choix de vouloir de la production industrielle.

1905 Donc, quelle production est acceptable? Une production qui est acceptable, c'est certainement une production qui tient compte de l'environnement, qui est écologique. Et c'est sûr que tant qu'on est sur un marché vivrier, on a une garantie d'être acceptable. Quand on va sur un

marché d'exportation, il faut qu'on fasse très attention parce qu'on devient vite inacceptable, parce qu'on va produire plus de déchets et le bénéfice va être partagé seulement par quelques personnes qui ont des bénéfices dans leur poche et tout le monde ne peut pas en profiter en mangeant.

1910

Il faut aussi, quand on veut voir ce qui est acceptable, c'est qui fait des choix, où est la démocratie dans les mécanismes qu'on veut introduire pour réguler l'agriculture. Il faut aussi voir quelle autonomie on veut donner aux citoyens, quel choix de décision entre quels produits, aussi quelle autonomie on veut donner aux producteurs, aux paysans, si on veut que les producteurs soient dépendants de meuniers intégrateurs, si on veut avoir des producteurs qui soient indépendants et qui ont une plus grande autonomie dans la gestion de leurs unités de production.

1915

Aujourd'hui, moi, ce que j'ai vu, quand je suis allé visiter la ferme avec la Fédération des producteurs de porcs éleveurs, c'est un petit producteur qui avait beaucoup de misère à suivre le prix des cours sur le marché international, puis qui se trouve enfin dans une situation où il est très menacé d'être acheté par des meuniers intégrateurs. J'imagine qu'au Québec, il y en a plein des petits indépendants qui doivent être dans cette situation-là. D'après ce qu'il m'a dit, il y a déjà 50 % de la production de porcs qui est dans les mains des intégrateurs meuniers aujourd'hui. Et avec l'effondrement des cours, on peut s'attendre à ce que ça augmente beaucoup très prochainement. Et ceci, ça va avoir des incidences directes sur l'environnement et sur la qualité du produit et sur la santé des gens.

1920

1925

Donc, si on veut minimiser les impacts, il faut un bon prix sur le marché. Il faut une production décentralisée dans des fermes diversifiées et il faut qu'on inverse la tendance actuelle, qui pourrait aboutir à une concentration très dommageable des impacts négatifs sur l'environnement. Il faut bien qu'on voit si les intérêts de l'intégrateur, en termes d'impact, sont les mêmes que ceux du producteur ou ceux du citoyen. Il faut qu'on voit quelle est la conséquence de la production d'exportation en termes d'impact. C'est vraiment crucial.

1930

Quelle orientation pour l'agriculture? Il faut favoriser une agriculture à petite échelle. Il faut aussi développer l'autonomie des producteurs et des citoyens, qui est essentielle pour le bon fonctionnement des lois du marché et de la démocratie. Il faut vraiment qu'on arrive à restaurer un marché où les consommateurs ont vraiment un choix. Ça, c'est important. Il ne faut pas qu'on sacrifie le marché. Si on a une économie de marché, il faut que le marché fonctionne.

1935

1940

Bon, bien, je vais m'arrêter là.

LA PRÉSIDENTE :

1945

Monsieur Beauchamp.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

J'ai l'impression qu'il y a un certain nombre de questions que vous voulez qu'on se pose et qu'on se pose effectivement. J'aimerais vous en poser quelques-unes, si vous permettez.

1950

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Pas de problème.

1955

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous me semblez quelqu'un qui pratique ce qu'on pourrait appeler les... je cherche le nom technique, mais je ne le trouve pas. Mais vous me semblez appartenir à des groupes qui établissent des liens directs avec les producteurs à la ferme.

1960

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Comme l'agriculture soutenue par la communauté?

1965

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Oui, exactement. C'est le mot que je cherchais.

1970

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Oui, effectivement, je fais partie de ce type de relation avec la production agricole.

1975

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Pouvez-vous m'en parler un peu, que je comprenne bien comment ça fonctionne cette chose-là?

1980

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

De la manière que ça fonctionne, bien, je suis partenaire dans une ferme. Au début de la saison, je paye un certain montant.

1985

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Mais vous êtes quelqu'un de Montréal?

1990

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Oui, moi, j'habite à Montréal sur le Plateau, à quinze minutes d'ici. Et donc, je paye un certain montant au début de la saison, en échange de quoi le producteur s'engage à faire son possible pour me produire des légumes qu'il va me livrer. Donc, là, je paye à peu près, de ce temps-là de l'année... la livraison va commencer, par exemple, au mois de juillet, puis chaque semaine, pendant tout l'été, il va m'amener ce qu'il aura réussi à produire.

1995

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Vous ne savez pas d'avance ce que vous achetez.

2000

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Je ne sais pas exactement d'avance ce que j'achète, mais je sais que le producteur chez qui je suis partenaire, il produit plus de cinquante variétés de légumes différentes, de végétaux différents.

2005

Parce que dans le principe aussi, il faut aller travailler à la ferme. Le principe, c'est qu'il faut passer un minimum de dix heures par année en travail à la ferme. Donc, je vais à la ferme. Je vois ce qui se passe. C'est sûr que je n'ai pas l'expérience agricole d'un producteur qui vit de ça, mais je vois quand même un petit peu ce qui se passe. Au fil des années, je suis allé à différentes saisons, j'ai pu voir différents aspects de la production.

2010

Est-ce que j'ai répondu à votre question?

2015

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

En partie, mais je vais en avoir d'autres.

2020

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Allez-y!

2025

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, vous êtes un club ou vous êtes une association? Vous êtes...

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Ça, c'est...

2030

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Ou c'est une relation purement individuelle de vous au producteur qui, lui, a d'autres personnes comme vous?

2035

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

C'est ça. Le producteur se lie à... il arrive à faire environ 200 paniers, donc 200 personnes ou groupes de personnes qui sont liées par un même type de contrat. C'est sûr qu'il y a un certain chapeautage qui est effectué par Équiterre, l'organisme Équiterre.

2040

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

C'est Équiterre, d'accord.

2045

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

Qui organise un petit peu de réseautage, qui diffuse les adresses des fermes qui fonctionnent comme ça, qui diffusent aussi de l'information pour les agriculteurs, pour les producteurs, pour les aider à réussir dans ce type de marché-là. Je pense aussi que l'Union paysanne, avec le Centre paysan, va aussi encourager ce type d'agriculture.

2050

2055

Mais c'est aussi un type d'agriculture qui est directement menacé par les plans conjoints qui contiennent une agence de vente obligatoire. Parce que, par exemple dans les légumes, le jour où il y a une agence... mais on sort un petit peu du porc là, mais le jour où vous aurez une agence de vente obligatoire dans les légumes, ça veut dire que ça menace directement ce type de relation avec le producteur.

2060 Donc, c'est sûr que moi-même et tous les gens qui font partie de ce type de production-là, on est complètement opposés aux agences de vente obligatoire, en tout cas dans le domaine des légumes.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2065 Et vous n'achetez pas de viande dans votre réseau.

LA PRÉSIDENTE :

2070 Juste une petite sous-question. Est-ce que le producteur n'a de clients que des gens comme vous ou s'il peut vendre une partie de sa production aussi sur le marché?

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

2075 Oui, bien sûr, il vend une partie de sa production, mais soit à d'autres clients, comme des restaurateurs qui sont en général très soucieux de la qualité. Certains restaurateurs sont très soucieux de la qualité de leur matière première. Il produit aussi, par exemple, du soya, qu'il vend pour faire des produits dérivés du soya.

LA PRÉSIDENTE :

2080 Et c'est de la production biologique?

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

2085 Oui, c'est de la production biodynamique, biologique.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2090 Est-ce qu'il y a un réseau de viande aussi? Parce que je me souviens d'être allé dans certaines expositions. On sait que les producteurs biologiques dans la viande, il n'y a pas ce genre de marché pour le...

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

2095 Dans la viande, c'est beaucoup plus délicat. Dans la ferme où je suis partenaire, il y a de la viande, mais c'est à très, très petite échelle. Disons, par rapport à la demande qu'il y a à Montréal, c'est sûr qu'ils n'arrivent pas à satisfaire la demande. C'est vraiment sûr. Pour l'instant, il n'y a rien de... c'est très bien organisé au niveau des légumes.

2100 Les perceptions que j'ai avec les contacts, avec les gens avec qui je parle, je sens qu'il y a beaucoup de demande pour la même chose dans la viande, mais ce n'est pas encore organisé. Et dans la viande, ça me paraît... je ne connais pas exactement tous les règlements, je ne sais

pas exactement dans quelle mesure exactement c'est possible. Mais à mon avis, il y a une très forte... il y a une demande. Les gens qui l'ont essayé avec les légumes, ils ont vraiment envie de l'essayer aussi avec la viande.

2105

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Et vous dites là, vous, quand vous avez une côtelette de porc que vous mangez, que vous voyez tout de suite la différence selon la manière dont l'animal a été élevé. Vous êtes capable de le voir tout de suite là.

2110

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

C'est sûr qu'il y a beaucoup de facteurs qui rentrent là-dedans. Une production porcine, ce n'est pas quelque chose de simple, simple. Mais oui, il y a des viandes qui... je n'ai jamais fait de tests comparatifs non plus avec, au même moment, plusieurs poêles et plusieurs morceaux de viande. Ça me tenterait de faire une fois l'essai.

2115

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2120

Ce serait une expérience.

M. JEAN BERNARD ADDOR :

2125

Ce serait amusant. Mais moi, je vois une différence nette.

Je trouve aussi que ce serait intéressant de faire, avec les différentes productions, de voir le prix de la viande une fois cuite, une fois que l'eau est sortie, ou de faire des évaluations du prix des nutriments qui sont contenus dans le produit, une fois que c'est dans l'assiette, de calculer combien de protéines il y a suivant une filière biologique ou combien avec une filière industrielle, puis de faire une fois ces bilans-là, puis de voir qu'est-ce qu'on offre aux gens.

2130

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2135

C'est une suggestion intéressante. Ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

2140 On vous remercie beaucoup, monsieur, d'avoir participé aux travaux de la Commission.
Merci.

M. JEAN-BERNARD ADDOR :

2145 Merci. Bonne soirée.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Robert Daoust.

2150 **M. ROBERT DAOUST :**

Bonsoir.

LA PRÉSIDENTE :

2155 Bonsoir, monsieur Daoust.

M. ROBERT DAOUST :

2160 J'ai amené mon analyste aussi. C'est ma soeur Lise, Lise Daoust qui m'a beaucoup aidé,
heureusement, dans la préparation de mon mémoire.

LA PRÉSIDENTE :

2165 Bonsoir, madame.

Mme LISE DAOUST :

2170 Bonsoir, madame. Bonsoir, messieurs.

M. ROBERT DAOUST :

2175 Alors, tout d'abord, je dois vous dire que ma démarche pour participer au BAPE m'a
amené d'abord une assez grande surprise. Parce que ce qui m'intéressait au départ, c'était le
bien-être des porcs et je me suis trouvé devant rien, au Québec, pour ce qui est de la politique du
bien-être des animaux de ferme.

2180 J'ai contacté les organisations pour la défense des animaux qu'on trouve au Québec. Ils
sont plein de bonne volonté, c'est sûr, mais bon, ils n'ont pas de ressources vraiment. Ils n'ont
pas vraiment les ressources nécessaires pour élaborer vraiment une politique dans ce domaine-là.

Et au gouvernement, il y a une lamentable absence de lois, de règlements, de politiques et de fonctionnaires. Il n'y a rien qui s'occupe de ça au gouvernement. Alors, moi, ça m'a assez contrarié tout ça, parce que j'ai eu à tout faire un peu moi-même pour développer quelque chose.

2185 Alors, bien, hier soir, j'entendais les jeunes de ENJEU, ENVironnement JEUnesse. Une proposition de leurs propositions était de mandater une Commission sur les conditions d'élevage au Québec. Ou, encore mieux, ils évoquaient le secrétariat d'État en Belgique sur, j'imagine, le bien-être des animaux de ferme. Ça, ce serait vraiment bien, ça. J'en ferais une proposition.

2190 Alors, moi, ce qui m'a amené à m'intéresser à la question qui vous occupe, c'est que, d'abord, c'est ça, je partage l'opinion des experts scientifiques du bien-être animal. Puis la population, quand elle est bien informée sur le fait que les pratiques actuelles dans les fermes, les transports, les encans, les abattoirs, ils occasionnent beaucoup de souffrance aux animaux.

2195 Aussi, deuxièmement, j'espère pouvoir continuer à manger du porc, d'autres aliments comme ça produits dans l'agriculture, mais j'espère pouvoir le faire en pouvant acheter des aliments qui sont produits sans cruauté.

2200 Puis troisièmement, bien, quand je vais dans nos campagnes, c'est sûr que c'est désolant un peu de voir les méfaits environnementaux autour des porcheries. Mais quand on pense aussi à la situation des animaux qui sont dans ces porcheries-là, je trouve ça encore plus déplorable parce que... c'est ça, c'est des... bien, je vais y revenir un peu plus tard sur ces points-là.

2205 Alors, la Commission m'est apparue comme une occasion d'intervenir en faveur des porcs, qui sont des millions, puis qui n'ont pas voix au chapitre, puis qui sont les premiers concernés par la production porcine et puis qui en subissent surtout les pires désagréments, qui ne sont peut-être pas du même ordre que ceux de la population autour des porcheries ou de la population en général, mais qui sont très graves au point de vue humanitaire, on pourrait dire.

2210 Alors, dans la suite du mémoire, j'espère faire voir comment le bien-être animal est un dénominateur commun approprié en vue de conjuguer les facteurs environnementaux, sociaux et économiques, pour favoriser un développement durable et une cohabitation harmonieuse.

2215 J'ai des sections dans mon mémoire. La première, c'est le bien-être animal comme valeur fondamentale.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

2220 Hier soir, on entendait le représentant du Conseil des viandes dire ce qui s'en vient, eux autres sont très préoccupés par la qualité de la viande et les éléments de la qualité qui s'en viennent concernent l'environnement et le bien-être animal, a-t-il ajouté.

2225 Alors, moi, je dirais, gouverner, c'est prévoir, comme on dit, et ce serait peut-être bien avisé de prévoir cette crise à venir, ce qui permettrait en même temps de mieux gérer la crise

actuelle de l'environnement et se positionner en tête pour la crise à venir, la crise sur le bien-être animal.

(L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE)

2230

Il y a un document qui a été déposé à la Commission, le PROD 52, c'est David Fraser, sur *Le bien-être des animaux de ferme dans un monde aux attentes nouvelles, le Canada est-il prêt?*. Fraser estime que le Canada a pris un retard important par rapport à l'Europe et aux USA sur la question du bien-être et s'il veut rester compétitif, il doit adapter rapidement ses méthodes et ses normes aux nouvelles exigences commerciales et les nouvelles attentes du public.

2235

Là-dessus, l'Union européenne, il y a la Politique agricole commune qui, déjà, exige l'abolition des cages pour les truies, l'enrichissement du milieu aussi, des matériaux pour permettre aux porcs de fouir, manipuler. La conditionnalité des subventions, puis les autres reconnaissances gouvernementales comme ça, dans tous les documents que j'ai vus, ça comporte toujours quatre aspects: la sécurité alimentaire, la salubrité du sol, l'environnement, la santé et la sécurité au travail des producteurs, et le bien-être animal. C'est toujours là. Il y a des pénalités pour ceux qui n'observent pas ça et il y a des bonus pour ceux qui l'observent, en plus.

2240

Aux USA, il y a deux immenses organisations, le Food Marketing Institute, qui comprend 2 300 entreprises dans le secteur de l'alimentation, et le National Council of Chain Restaurants, qui comprend comme le McDonald's, Burger King puis plus une trentaine d'autres chaînes comme ça. Eux autres, ils ont commencé à chercher à établir des normes très scientifiques, tout ça, puis à développer des méthodes. Et c'est en cours.

2245

2250

Au niveau international, il y a l'Organisation du commerce dans plusieurs comités. On nous dit que le bien-être animal fait l'objet de discussion et ça a de l'air que ça deviendrait une exigence à respecter pour avoir accès au marché des autres pays. Et il y a des programmes d'étiquetage de la qualité, qui comprennent le bien-être animal, qui croissent en nombre et en popularité.

2255

Et enfin, au Canada, il y a l'Agence canadienne d'inspection des aliments qui, sous l'influence de l'industrie, mais au Canada anglais, qui s'active pour développer des politiques pour le bien-être animal.

2260

(L'INTERVENANT CONTINUE LA LECTURE DU MÉMOIRE)

On prétend chez les producteurs, le gouvernement je pense aussi, que, comme disait monsieur avant moi, les gens ne paieront pas plus cher que pour une viande humanitaire, mettons, parce qu'il n'y a pas de demande au Québec pour ce genre de produit. C'est pour le moins discutable.

2265

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DU MÉMOIRE)

2270 Les producteurs disent tout le temps que leurs porcs sont bien traités; or, c'est faux. Ils disent tout le temps que le porc est d'excellente qualité; or, il est plein d'antibiotiques. C'est des animaux qui n'ont pas une très bonne santé, qui ont une faible immunité, des inflammations chroniques, des stress divers.

2275 Comme les producteurs nous disent qu'ils sont bien traités, leurs porcs, puis qu'ils sont d'excellente qualité, pourquoi qu'on désirerait autre chose? Bien, en fait, bon, quand vous demandiez aussi, hier, au monsieur du Conseil des viandes: «Sentez-vous qu'il y a une demande pour une autre sorte de porc», je comprends qu'il ne sent pas qu'il y ait beaucoup de demande.

2280 En conclusion, moi, ce que je préconise personnellement, c'est que nous, comme consommateurs, on recherche, on exige, on demande de pouvoir se procurer le porc naturel, le porc biologique.

2285 Et en conclusion, j'aimerais citer monsieur Martin Rice, qui est du Canadian Pork Council, pour dire que finalement, je ne suis pas si seul que ça dans la démarche que je fais. Il citait, c'était dans le cadre de *Farm Animal Welfare: Challenge 2000, Guelph, Ontario*. Alors, c'est quelqu'un de l'industrie donc et qui dit, je vais faire référence à un travail effectué durant la dernière année, 2000 ou 1999, pour des organisations de producteurs de porcs provinciaux — en
2290 Ontario, j'imagine par le groupe de sondage Angus Reid: le sondage qui révèle que le niveau d'intérêt dans la manière dont sont traités les porcs, de la manière dont ils sont élevés, est très élevé dans la population canadienne. En fait, le bien-être animal s'est classé beaucoup au-dessus de plusieurs autres catégories de préoccupation dans le sondage, incluant l'impact environnemental de la production porcine, l'application de l'ingénierie génétique sur les porcs et la
2295 survie économique des producteurs eux-mêmes.

Alors, voilà.

LA PRÉSIDENTE :

2300 Merci, monsieur Daoust. J'aimerais peut-être que vous m'expliquiez -- vous avez visité des fermes porcines? En avez-vous visité?

M. ROBERT DAOUST :

2305 Non, malheureusement.

LA PRÉSIDENTE :

2310 Vous n'en avez pas visité, d'accord.

M. ROBERT DAOUST :

Je n'ai pas eu les moyens, mettons. Si j'avais eu les moyens, j'aurais bien aimé.

2315

LA PRÉSIDENTE :

Vous nous rapportez quand même et vous portez un jugement sur la façon dont on élève les porcs de façon conventionnelle, je dirais, et vous affirmez que les porcs sont élevés avec cruauté. J'aimerais bien comprendre comment vous pouvez en arriver à porter un jugement comme celui-là.

2320

Que vous me disiez qu'il y ait des différences avec ce qu'on peut faire ailleurs, c'est une chose. Mais que vous me disiez que c'est cruel de la façon dont on les élève de manière conventionnelle, c'est une autre chose. Alors, j'aimerais bien comprendre sur quoi porte votre jugement.

2325

M. ROBERT DAOUST :

Bien, d'abord, il y a... j'ai essayé de m'informer de toutes parts sur ce qui se passait comme ça et beaucoup de personnes, évidemment, qui s'élèvent fortement contre les pratiques industrielles sur les animaux de ferme, des gens très très sérieux je dirais là, qui questionnent, par exemple, que dans toute l'histoire de l'agriculture, ça n'a jamais été aussi terrible.

2330

C'est quand on commence à regarder ça de très près, on a la... les producteurs, par exemple, se réfèrent, les producteurs au Québec, se réfèrent au Code de pratiques recommandé pour les soins à la manipulation des animaux de ferme. C'est des recommandations qui ne sont pas obligatoires, qui sont émises par un comité d'experts du bien-être et du comportement des animaux de ferme, un comité qui est formé des gens qui représentent la variété des intérêts en jeu, puis ces pratiques-là qui sont recommandés, sont souvent cruelles puis suivies par presque tous les producteurs.

2335

2340

Par exemple, la contention des truies. Ça, la contention des truies, que ce soit cruel, je veux dire, ça a été établi en Angleterre dans les années 60. Et l'Europe s'est rangée, toute entière, s'est rangée à cet avis. Ils ont émis des règlements. Ils ont commencé... les nouvelles porcheries, il n'est plus question que ce soit dans des cages, les truies. Alors, c'est un point, mettons.

2345

Tandis que dans ce fameux Code de pratique là, quand au contraire les pratiques seraient à l'avantage des animaux, il n'y a personne pratiquement qui les applique. Par exemple, on recommande de fournir aux porcs des matériaux pour satisfaire leurs besoins de fouir, de manipuler des objets, mais il n'y a pratiquement aucun producteur qui fournit aucuns matériaux que ce soit. Ils sont sur un plancher très nu.

2350

2355

LA PRÉSIDENTE :

Dans les visites qu'on a faites, la Commission, on a vu dans certaine cages, il y a des objets qui sont là et qui permettent à l'animal, disons, de fouiner. On en a vu. On n'en a pas vu partout, mais on en a vu.

2360

M. ROBERT DAOUST :

Oui, je crois bien que... moi, je n'ai rien contre les producteurs. Je veux dire, je ne les accablerais pas de cruauté. Je pense qu'ils ont une bonne volonté.

2365

Mais par contre, j'entendais à la radio vendredi passé, à CKAC, à 9 h, Paul Arcand, *Le rendez-vous de Paul Arcand*, il recevait monsieur Roméo Bouchard et Clément Pouliot pendant une demi-heure pour parler du bien-être animal. Comme quoi que c'est une question d'intérêt public. Et moi, ce qui m'a beaucoup frappé durant cette demi-heure-là, c'est l'espèce de déni de réalité que faisait monsieur Pouliot, à mon sens en tout cas. Là, je ne sais pas s'il est coupable de ça ou s'il est victime de se donner cette réalité-là, mais bon, je le constate.

2370

Pour moi, ce n'est pas tellement discutable, cette question-là, à savoir que les animaux éprouvent de grandes souffrances dans la structure actuelle de l'agriculture intensive, industrielle. Je ne peux pas vous en faire la démonstration en deux minutes, mais je crois que c'est quelque chose qui, je dirais, qui, quant à moi, est assez bien établi.

2375

Mme LISE DAOUST :

Est-ce que je peux ajouter quelque chose à ça?

2380

LA PRÉSIDENTE :

Oui, certainement.

2385

Mme LISE DAOUST :

Bien, c'est établi par des experts sur le bien-être animal. Mais aussi, il y a un document qui a été déposé au BAPE, c'est PROD-38, qui recense toutes les pratiques de l'élevage industriel des porcs. Pour chaque pratique, on définit les impacts sur la production, impact sur le bien-être de l'animal. Et là, c'est décrit, par exemple, le taux de cortisol élevé. C'est tout mesuré. Ça a été mesuré. Les animaux ne sont pas bien. Les animaux des élevages industriels ne sont pas bien.

2390

Je ne sais pas comment... je m'étonne encore qu'il faille faire la démonstration qu'un mammifère, qui est enfermé pendant trois ans de temps dans une cage de métal, où il ne peut pas se retourner, il peut juste se coucher, se lever comme ça, pendant trois ans, je ne sais pas comment on peut s'imaginer que l'animal est bien.

2395

2400 Alors, les producteurs, ils pensent que les animaux sont bien, parce que c'est très propre
puis que c'est des beaux bâtiments nus, bien propres. Tout le monde chie là, tout le monde
mange là. C'est tout bien en ordre. Ils sont bien. Il y en a un qui disait: «Regardez ça, c'est
comme un hôpital.» Bien, oui, justement, ils sont comme à l'hôpital. Ils naissent à l'hôpital, puis
ils meurent à l'hôpital. C'est des cages dorées. Pour eux autres, ils pensent qu'ils sont bien.

2405 Enfin, c'est documenté. D'ailleurs, c'est ça, chaque pratique d'élevage industriel, ça l'est
documenté. Regardez PROD-38.

LA PRÉSIDENTE :

2410 Soyez sans crainte. Il ne faut pas présumer de nos questions, notre opinion. Ce n'est
pas ça qu'on cherche. On teste des choses, on vérifie des choses.

Monsieur Beauchamp?

2415 **M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :**

Vous vous présentez comme un chercheur. C'est intéressant.

2420 *«Mon activité principale consiste à tenter d'établir les bases d'une science du
désagréable.»*

M. ROBERT DAOUST :

2425 Oui.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

Alors, c'est intéressant comme projet.

2430 **M. ROBERT DAOUST :**

2435 Oui. C'est une... je veux dire, de la recherche. Je dirais que c'est de la recherche de
pointe aventureuse. Je ne veux pas tellement vous entretenir de ça présentement parce que ce
n'est pas facile à exposer brièvement de quoi il s'agit. Mais grosso modo, comme je dis dans
cette introduction-là, il s'agit pour moi d'établir qu'on puisse établir les bases d'une science qui va
s'occuper du désagréable. Par «désagréable», j'entends la douleur ou la souffrance ou tout autre
phénomène comme ça qui produit une expérience nerveuse, je dirais, donc quand même
objective de désagréable, de désagrément. Objective, on peut la voir...

2440 Cette semaine, j'étais dans un *pain round* qu'on appelle, sur l'imagerie cérébrale de la
douleur, où on voit dans le cerveau tous les mécanismes ou, enfin, les régions du cerveau qui
deviennent en fonction quand il y a une expérience de douleur, et qui comprend différents

2445 aspects: il y a le sensoriel, l'affectif et tout ça. Alors, c'est des phénomènes objectifs qui sont
étudiés scientifiquement: la douleur, la souffrance, ces choses-là. Alors, moi, j'essaie de
développer quelque chose dans ce sens-là.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2450 Mais écoutez, moi, je voulais vous dire merci. Parce qu'il y a un certain nombre de gens
qui, dans leur mémoire, ont évoqué cette question de l'éthique à l'égard des animaux. Il s'est écrit
beaucoup de choses depuis une vingtaine d'années sur ce sujet-là. Évidemment, ça fait déjà
longtemps qu'en Angleterre, depuis Bentham, qu'on réfléchit là-dessus. Mais c'est probablement
2455 le seul mémoire qui porte intégralement sur ce sujet-là, et je pense que vous soulevez de très
bonnes questions et qu'il y a effectivement tout un courant dans notre société qui redevient
sensible à l'animal.

Madame la présidente de l'Ordre des agronomes est venue cet après-midi et elle nous a
expliqué que l'agriculture récente avait établi une espèce de distance considérable entre
2460 l'expérience humaine ordinaire et la culture, alors que dans la société agricole d'autrefois les liens
étaient plus étroits à la nature. Ils se sont distendus. Et c'est sûr qu'il y a une espèce de retour à
ces valeurs-là et que la redécouverte, au fond, de la sensibilité animale est une espèce de
redécouverte d'une dimension oubliée ou occultée dans notre société.

2465 Et de ce côté-là, je pense que c'est intéressant que vous nous éveillez à ça et qu'il y a là
un thème tout à fait fondamental.

M. ROBERT DAOUST :

2470 Oui. J'espère bien qu'on va pouvoir établir un organisme qui va avoir pour but de
s'occuper de cette politique-là concernant le bien-être animal.

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

2475 Ça, c'est une de vos recommandations...

M. ROBERT DAOUST :

Exactement, oui.

2480

M. ANDRÉ BEAUCHAMP, commissaire :

.... un peu à l'image d'autres pays qui font ça.

2485

Mme LISE DAOUST :

2490 Au moins, une autre recommandation, qu'il y ait au moins un fonctionnaire à Québec qui s'occupe de bien-être animal, parce qu'il n'y a pas un fonctionnaire à Québec qui s'occupe de bien-être animal. Qu'on soit ministère de l'Agriculture, Environnement, n'importe quoi, c'est le désert.

M. ROBERT DAOUST :

2495 On n'arrive pas à obtenir de l'information.

LA PRÉSIDENTE :

2500 Sur ce, je tiens à vous remercier, monsieur et madame, d'avoir participé à cette consultation publique.

M. ROBERT DAOUST :

Merci.

2505 **Mme LISE DAOUST :**

On vous remercie également de nous avoir permis de nous exprimer.

2510 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir. Nous allons ajourner nos travaux. Nous reprendrons demain, je vous rappelle, à 9 h, et en après-midi, à 13 h. À demain.

2515

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

2520 ET, J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.